

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 4 MARS 2015

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

Pouvoirs

M. Stéphane MARTINET à M. François VAUGLIN
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET
M. Eric GARANDEAU à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND

*A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement.*

M. le Maire : « Avant de commencer, je voudrais vous apporter des précisions sur quelques points. Le premier concerne la procédure des vœux : le Conseil de Paris a modifié sa pratique et les vœux ne sont plus systématiquement inscrits à l'ordre du jour du Conseil de Paris. En revanche, ils font l'objet d'une réponse écrite systématique, adressée dans un délai de 2-3 mois maximum. Nous venons de recevoir les réponses de l'Hôtel de Ville aux vœux adoptés lors de la séance du 4 décembre du Conseil d'arrondissement. S'agissant de sujets qui ont été délibérés publiquement, je considère que les réponses doivent être tout autant publiques. C'est la raison pour laquelle elles seront consultables sur le site internet de la Mairie du 11^{ème} arrondissement.

Je vous rappelle que la séance de ce soir permettra une nouvelle fois de poursuivre l'expérimentation qui offre l'occasion au public de poser des questions aux élus en fin de séance. A cet effet, je vous invite à remplir avant 20h30 les formulaires qui vous sont mis à disposition à l'entrée de la salle. Vos questions seront réparties parmi les élus selon leurs compétences.

Nous avons aussi modifié notre pratique lors du dernier Conseil d'arrondissement, afin d'essayer d'être plus directs et plus rapides dans le déroulement de la séance, permettant de laisser plus de place aux débats, avec un système d'inscription des élus sur les délibérations sur lesquelles ils souhaitent prendre la parole. L'ensemble des délibérations sans inscription feront l'objet d'un vote global en fin de Conseil.

Avant de commencer l'ordre du jour, je vous informe que M. Stéphane MARTINET m'a donné son pouvoir, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET, et M. Eric GARANDEAU à Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je vous propose de désigner M. Pierre JAPHET comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité.»

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations concernant le procès-verbal de la séance du 29 janvier ? Non. Nous allons procéder à son adoption. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

HOMMAGE AUX MORTS DE LA RUE DU 11^{ème} ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Sur la proposition de Mme Joëlle MOREL, nous avons souhaité engager une nouvelle pratique dans notre Conseil d'arrondissement afin de rendre hommage aux personnes décédées qui vivaient dans la rue. Il s'agit souvent de personnes anonymes, que l'on croise, dont on connaît le visage, mais dont on connaît rarement le nom et avec lesquelles nous prenons rarement le temps d'échanger. Chaque année en France, à Paris et dans notre arrondissement, nous devons faire le deuil de plusieurs de ces personnes. Nous avons donc souhaité leur rendre un hommage en Conseil d'arrondissement à la fin de chaque hiver, en indiquant leur nom, âge et date de décès, et en observant une minute de silence.

Par ailleurs, j'indique qu'une initiative organisée par le collectif des « Morts de la Rue » aura lieu le 17 mars à 12h30 sur la Place de la République. Une lecture des noms des personnes décédées dans la rue sera effectuée toutes les demies-heures, jusqu'à 19h, moment d'un grand rassemblement.

Je vous propose de vous lever pour rendre hommage à ces personnes et d'observer une minute de silence :

- Jean Luc AIGNELOT, 58 ans, décédé le 3 mai 2014
- Rachel GOEURY, 41 ans, décédée le 8 septembre 2014
- Mustapha L'AIOUER, dit Mousse, 41 ans, décédé le 30 octobre 2014
- Stephan POMMIER, 46 ans, décédé le 12 novembre 2014
- Damien BOURLON, 30 ans, décédé le 24 novembre 2014
- Mohamed BEN BARKA, 72 ans, décédé le 6 janvier 2015

COMMUNICATION RELATIVE AU CONTRAT PARISIEN DE PREVENTION ET DE SECURITE

M. le Maire : « Il s'agit d'un document très important pour notre arrondissement et de sa mise à jour pour la période 2015-2020. Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité a été élaboré en associant l'ensemble des acteurs (la Préfecture de Police, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris, le rectorat, le Parquet, des associations parisiennes), avec pour objectif de prévenir la délinquance et d'assurer la sécurité de nos concitoyens. Ce document fixe un certain nombre d'objectifs sur trois axes : prévenir la délinquance des jeunes, protéger les personnes vulnérables et améliorer la tranquillité publique. Chacun de ces axes est décliné ensuite sur plusieurs thématiques.

Notre ville, avec plus de 2,2 millions d'habitants, au cœur d'une région de 12 millions d'habitants, qui est un lieu de fort transit, de forte densité et qui est visitée par un grand nombre de touristes, constitue ainsi un pôle d'attractivité unique. L'enjeu est de faire cohabiter l'ensemble de ces personnes le plus paisiblement possible en garantissant leur sécurité et en prévenant tout acte de malveillance. Ce document fixe les objectifs, les

méthodes et la manière de collaborer entre les différents partenaires publics précédemment cités.

Signé pour la première fois en 2000, le contrat fait l'objet de plusieurs avenants et refontes tous les cinq ans. Ce nouveau document sera suivi d'une déclinaison pour chaque arrondissement parisien. Après son adoption par le prochain Conseil de Paris, nous travaillerons dans les prochains mois à la mise en forme du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité du 11^{ème} arrondissement pour mettre à jour notre document. Nous aurons donc l'occasion de débattre plus particulièrement sur sa déclinaison dans le 11^{ème} arrondissement.

Ce contrat vise à être simplifié et plus lisible que le précédent qui comprenait 20 fiches-action réparties en 5 axes. Il a été décidé de resserrer les grandes priorités autour de :

- la priorité de la prévention de la délinquance des jeunes ;
- la protection des personnes vulnérables, la lutte contre les violences faites aux femmes, contre les violences intrafamiliales, et le renforcement de l'aide aux victimes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique.

Cette nouvelle organisation permet de prioriser et mettre en cohérence l'ensemble des actions en direction des jeunes publics. Elle introduit aussi un nouveau thème relatif à la tranquillité publique qui n'était auparavant pas explicitement traité et maintient les actions en direction des personnes vulnérables et des femmes victimes de violence.

Pour éviter une présentation exhaustive qui serait fastidieuse, je vais me concentrer sur les nouvelles actions et les nouveautés de ce plan parisien qui s'inscrivent dans la nécessité de promouvoir la citoyenneté, nécessité dont chacun pourra mesurer plus encore l'actualité en raison des attentats de janvier.

Cette nécessité de promouvoir la citoyenneté a conduit la déclinaison de ce contrat en 31 fiches-action dont 9 introduisent des thèmes nouveaux. Parmi les nouvelles fiches, on peut notamment mettre en avant, au niveau parisien, les mesures suivantes :

- Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles :
 - création de la « cellule parisienne de prévention de la radicalisation et accompagnement des familles » qui traite les situations individuelles non judiciairisées de Parisiens signalés au numéro vert national.
 - programmes de formation renforcés des personnels en contact avec les jeunes publics.
 - développement des actions en milieu carcéral et en milieu ouvert visant à réinsérer les personnes sortant de prison.
- Mettre à l'abri les familles dormant dans la rue (s'articulant avec la lutte contre la grande exclusion, priorité fixée par Mme Anne HIDALGO) :
 - optimisation du circuit de signalement des enfants dormant à la rue avec leur famille et, en cas de besoin, de la transmission des situations préoccupantes aux services de la Justice.
 - accentuation des actions de médiation en direction de certaines familles pour les inciter à adhérer aux propositions d'hébergement d'urgence.

Voir des familles avec enfants dormir dans la rue peut faire l'objet d'une incompréhension de la part de nos concitoyens, mais je rappelle que chacune des familles est prise en charge par des maraudes qui circulent chaque nuit et qui leur font une proposition d'hébergement,

proposition qui est trop fréquemment refusée. Nous n'avons pas le pouvoir coercitif d'obliger les personnes à accepter cette proposition d'hébergement. Néanmoins cet axe vient engager une nouvelle action de médiation envers ces familles pour les amener à accepter ces propositions d'hébergement et faire en sorte que les familles avec des enfants ne dorment plus dans la rue.

- Renforcement de la sécurité des touristes :

Création du plan « sécurité des touristes », piloté par la Préfecture de police, qui associe les services de police et les inspecteurs de sécurité de la Ville, développe le partenariat avec les professionnels du secteur et les ambassades, améliore l'accueil des victimes étrangères, et développe la coopération internationale avec la création de patrouilles de policiers d'autres nationalités.

- Lutte contre la vente à la sauvette et contre les activités illicites sur l'espace public :

Notre arrondissement n'en est malheureusement pas exempt, mais le sujet connaît des proportions encore plus importantes dans certains arrondissements périphériques.

Nous le verrons dans le cadre de la déclinaison du contrat dans les arrondissements, certaines de ces nouvelles fiches sont particulièrement adaptées à des situations que nous connaissons bien dans notre arrondissement, et je tiens ici à saluer l'action de mon adjoint chargé de la prévention, de la sécurité et de la médiation, M. Stéphane MARTINET, qui s'est particulièrement impliqué dans le cadre de la concertation parisienne pour l'élaboration de ce plan puisqu'il est à l'origine de l'une de ces fiches qui concerne la promotion d'une vie nocturne apaisée, qui associe la Ville de Paris, la Préfecture de police, les associations de riverains et les syndicats professionnels d'exploitant de débits de boissons, avec des axes de travail importants qui, au-delà de la gestion des nuisances sonores perçues par les riverains de ces quartiers, s'attaquent aux questions de la lutte contre les discriminations (sujet que nous conduisons avec Mme Hélène BIDARD, qui possède cette délégation auprès de la Maire de Paris) ou aux questions de la prévention de conduites à risque, car au-delà des questions de nuisances pour les riverains, la question qui nous interpelle en permanence en tant qu'élus est la prise de risque par les jeunes pratiquant le « binge drinking », soit la consommation d'une grande quantité d'alcool le plus rapidement possible. Ce phénomène amène à plus de conduites à risques, et à plus de fragilité aussi parce qu'une forme de délinquance se développe afin de profiter de l'état d'ébriété de ces jeunes.

Parmi les fiches-action qui sont reconduites, on peut noter certaines innovations :

- Développement des cellules d'échanges d'informations nominatives « mineurs en difficulté », avec la création d'un dispositif préventif d'informations partagées entre les différents partenaires (Education nationale, Ville, Police, Justice et services sociaux).
- Prévention de la récurrence des mineurs et jeunes majeurs dans une démarche partenariale (développement des mesures de réparation alternatives à la sanction, mesures du type « Tu casses, tu ré pares » mises en place sur les Vélib' avec JCDecaux et permettant d'accueillir dans les ateliers de réparation Vélib' des mineurs auteurs de dégradation).
- Renforcement du rôle des intervenants sociaux et des psychologues dans les services de police

- Renforcement de la prévention situationnelle et de la sécurisation des espaces ouverts au public
- Sécurisation et tranquillisation des grands ensembles immobiliers.

Pour conclure, je voudrais souligner le fait que le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité a été élaboré dans le cadre d'une concertation élargie et il sera décliné dans tous les arrondissements. Cette concertation sera aussi élargie aux Parisiens lors de cette étape de déclinaison par arrondissement. Nous aurons donc l'occasion de reparler de toutes ces questions dans l'année à venir.

Je vous propose d'ouvrir le débat. Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND et M. Michel BILIS ont souhaité prendre la parole. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Les élus de la Droite et du Centre ont bien pris connaissance des différents points de la communication. Cela dit, nous tenons à rappeler quelques éléments.

Dans le dernier classement « Safe Cities Index 2015 » des métropoles mondiales, la ville de Paris ne se place qu'à la 23^{ème} place (sur 50) en matière de sécurité. Sur les 12 mois glissant entre janvier 2014 et janvier 2015, nous comptons une augmentation de 20000 faits de délinquance, de 9,5% d'atteintes aux biens et de 10% de violences physiques non crapuleuses. Nous continuons à demander la publication régulière des statistiques de la délinquance, et la question du financement des actions prévues par le contrat est absente.

La prévention de la radicalisation mériterait d'être complétée par le rôle des maires d'arrondissement. L'échelon de proximité permet souvent de disposer d'informations complémentaires, et une police municipale pourrait utilement soulager la police nationale. Nous savons que la demande des habitants du 11^{ème} est forte en matière de sécurisation des sites sensibles après les attentats qui ont malheureusement touché l'Est parisien en ce début d'année. Mais cette demande reste toujours aussi importante en matière de sécurisation des quartiers festifs de l'arrondissement. Nous n'oublions pas notamment les agressions dans la rue de Lappe (nous y reviendrons en fin de séance avec un vœu que nous avons déposé). Nous n'oublions pas non plus les nombreuses plaintes déposées par les riverains des rue Oberkampf et Jean-Pierre Timbaud, qui déplorent les nuisances sonores et les dégradations dans le quartier.

Nous avons appris par la presse que l'affectation des agents de la Direction de la Prévention et de la Protection, qui devaient épauler la police dans son travail de médiation dans les quartiers festifs du 11^{ème} arrondissement, était reportée en raison du redéploiement des forces de l'ordre sur la sécurisation des sites sensibles. Dans l'intervalle, M. Stéphane MARTINET a renouvelé, dans le Parisien du 10 février, sa proposition que dans le quartier Jean-Pierre Timbaud des agents de la surveillance spécialisés de la Direction de la Prévention et de la Protection viennent renforcer les effectifs de police.

Nous souhaiterions donc connaître la date à laquelle ces renforts seront déployés sur le terrain afin de garantir la sécurité des usagers, des professionnels de la nuit et des riverains des quartiers festifs, sans oublier de réguler et de pacifier les relations entre les riverains et les usagers des bars. Merci. »

M. BILIS : « Je n'apporte pas d'appréciation sur la totalité du document, qui est très important et très riche, mais nous souhaitons attirer l'attention sur certaines formulations qui paraissent inappropriées, pour ne pas dire mauvaises. Elles concernent notamment la partie « bilan » du document, sur la sécurité et la prévention de la délinquance des mineurs. A la page 21, un paragraphe nous paraît inacceptable dans la mesure où il donne des statistiques ethniques sur des mineurs soumis à des tests osseux, , qui n'apportent rien à l'information, et où l'on énumère une série de nationalités de mineurs étrangers délinquants. Il est tout à fait normal de traiter de la délinquance des mineurs étrangers, mais je pense qu'il est particulièrement malvenu d'entrer publiquement dans des considérations de nationalités.

Ce même paragraphe est aussi l'occasion de souligner notre opposition formelle à la pratique des tests osseux demandés par le Parquet pour soi-disant définir la situation de minorité ou de majorité du délinquant. Il est bien connu maintenant que cette pratique des tests osseux est contestée par les spécialistes médicaux eux-mêmes. Nous pensons donc qu'il est indispensable que cette pratique ne soit plus autorisée par la loi, et nous souhaitons que la formulation qui apparaît dans le document soit revue. »

M. le Maire : « Merci, y-a-t-il d'autres demandes intervention ? Oui, Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Le nouveau Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité sera décliné dans les prochains mois sous la forme de Contrat de Prévention et de Sécurité d'arrondissement. Nous aurons donc l'occasion à ce moment-là de le décliner localement.

Je voudrais simplement intervenir pour dire que le groupe écologiste attire l'attention sur deux points que nous ne partageons pas. Le troisième axe sur l'amélioration de la tranquillité publique, la prévention situationnelle et la sécurisation des espaces ouverts au public, met l'accent tout particulièrement sur un renforcement de la vidéosurveillance. Il est même écrit que les efforts des bailleurs sociaux en matière de vidéoprotection seront soutenus. C'est un point que nous ne partageons pas.

Le second point concerne la vente à la sauvette : on ne peut accepter qu'elle ne soit abordée que sous l'angle de la délinquance, alors qu'un carré dans le 18^{ème} arrondissement a démontré qu'une certaine régulation est possible. Nous souhaitons vivement qu'une table ronde entre les associations et les élus puisse se mettre en place pour discuter de cette question sans tabous. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX souhaite prendre la parole. »

M. DUCLOUX : « J'ai eu le plaisir de mettre en place le Contrat Local de Sécurité il y a quelques années. Je suis donc très heureux de voir que le chemin continue.

Je souhaite réagir sur un point particulièrement sensible, la question du décrochage scolaire. Il est important de continuer le travail qui a été mené en amont avec les responsables des collèges et des lycées, et dans les quartiers sensibles. Le travail sur la fiche-action évoquée par M. le Maire, dont M. MARTINET a été l'un des rédacteurs, continue avec M. Mao PENINOÛ et moi-même. Comme le disait Mme MOUYSSSET-NOZERAND, il est important d'avoir d'une part un travail en direction des riverains, mais aussi en direction des jeunes et des populations fréquentant des établissements. Le travail que nous avons engagé avec le Préfet de police il y a deux ans visait aussi à avoir une démarche de prévention, de santé publique envers les jeunes. M. le Maire a bien rappelé la problématique de l'alcoolisation

d'un certain nombre de jeunes de nos quartiers, et je pense qu'il faut travailler à la fois avec les propriétaires des bars et lieux nocturnes, et avec les associations, comme les « Pierrots de la nuit », qui fournissent un gros travail de dissuasion et de sensibilisation aux problèmes du bruit. »

M. le Maire : « Merci. Mme Leïla DIRI souhaite prendre la parole. »

Mme DIRI : « Je souhaite simplement apporter un complément d'information, puisque ma collègue Aurore MOUYSET s'est déjà exprimée sur le sujet. Ce contrat est un document attendu qui décline à l'échelon local les priorités politiques du gouvernement en matière de prévention et de sécurité, et en cela, il faut souligner son articulation avec le Contrat de Ville dont on va parler plus tard. C'est un rapport qui fait un bilan chiffré des actions et des moyens développés mais pas de leur efficacité, ni de leurs évolutions dans le temps, ce qui nous paraît fort regrettable. Il manque donc, à notre sens, de pragmatisme dans les actions qui sont listées. Il manque aussi de connection entre les différents sujets évoqués, comme la drogue, le décrochage, les dérives et l'isolement, l'insécurité et le logement, etc. Il manque malheureusement d'ambition. Il doit dépasser les positionnements politiques, idéologiques pour mieux faire sens dans nos quartiers, dans notre ville. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Je souhaite dire un mot sur la sécurité routière et la tranquillité des espaces publics. Le plan de prévention insiste bien sur la nécessité de travailler non seulement sur le plan de la répression, mais également, bien en amont, sur la prévention et notamment sur la sensibilisation des usagers au partage serein de l'espace public et au respect des règles de partage de l'espace public, à propos duquel nous lançons dans le 11^{ème} une initiative de « Code de la rue ». Merci. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais passer la parole à Mme Nawel OUMER, Conseillère déléguée à la petite enfance et à la protection de l'enfance au niveau Parisien, afin de répondre aux questions concernant les mineurs. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Je peux apporter un éclairage sur la question de la délinquance : concernant l'application du droit pénal, notamment l'application de la loi pénale, que ce soit pour les majeurs ou pour les mineurs mais particulièrement pour les mineurs, le fait de connaître l'âge est déterminant pour l'application de la loi. Certaines mesures, peines, qualifications ou conséquences sont variables selon l'âge. La détermination de l'âge pour savoir si les personnes présentées sont mineures ou non est un élément parfaitement objectif et nécessaire à l'application de la loi. J'ai rapidement lu la page à laquelle vous faites référence : vous parliez de statistiques, je pense qu'il s'agit davantage d'indications de nationalité pour les mineurs étrangers. Connaître la nationalité d'une personne qui vous est présentée, notamment d'un mineur, permet au moins d'effectuer des démarches sur son état civil, présenter ou demander des documents, et commencer à instaurer des discussions, comme il est indiqué dans le contrat, avec les pays concernés afin de travailler sur la prévention des faits. Quand on est mineur, on commet des faits qui, très souvent, peuvent donner lieu à une qualification pénale, et il est courant que ces faits soient commis dans des situations individuelles et personnelles qui méritent d'être travaillées au-delà du cadre strictement pénal. Les relations qui peuvent être faites entre la France et les pays dont les enfants sont ressortissants, peuvent aussi permettre de développer tout le travail éducatif. Quand on applique le droit pénal des mineurs, on applique aussi, et d'abord, le

principe de l'ordonnance de 1945 : on travaille en priorité sur le plan éducatif, et ensuite sur le plan répressif. Je pense simplement que ces indications sont données dans le cadre de ce travail de coopération. J'ai une autre remarque : quand vous souhaitez travailler avec quelqu'un et lui expliquer ses droits, vous avez besoin d'un interprète. Ces notions de nationalité apparaissent plutôt de manière objectivée afin de permettre l'application de la loi et l'application des mesures qui vont ensuite permettre aux autorités judiciaires, répressives et éducatives d'intervenir auprès de ces enfants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces éléments importants. M. Michel BILIS souhaite répondre. »

M. BILIS : « Nous n'avons pas mis en cause la nécessité de définir si une personne est mineure ou majeure, mais la pratique des tests osseux pour ce faire. Cette pratique est critiquée par de nombreux spécialistes et sa fiabilité a été largement mise en cause.

Pour le fonctionnement des administrations ou des services de police ou de justice, il est évident que l'on a besoin de connaître la nationalité des personnes et de savoir si elles sont majeures ou mineures. Le problème n'est pas là. Le problème est qu'un document public ne doit pas faire référence à des statistiques ethniques qui généralisent la nationalité des délinquants sur tel ou tel pays. »

M. le Maire : « Merci. Nous avons pu comprendre les positions des uns et des autres. Mme Nawel OUMER va vous répondre sur ce sujet du test osseux. »

Mme OUMER : « Il s'agit d'un sujet, les mineurs étrangers isolés, sur lequel je travaille au sein de ma délégation à la protection de l'enfance. La requête et la démarche des autorités judiciaires est la détermination d'un âge physiologique. Le test osseux est un élément parmi six autres qui sont pris en compte pour cette évaluation. Ce n'est pas un élément exclusif. A Paris, c'est un élément qui est apprécié et qui est « bénéficiaire » aux personnes concernées dans la mesure où l'on a une marge d'appréciation de 18 mois, et c'est en général la tranche la plus basse qui est retenue par le Parquet, qui établit la minorité conformément aux intérêts de l'enfant. Cela s'inscrit dans un ensemble et le test osseux en soi n'est pas le seul élément. C'est l'ensemble des six critères concernant l'âge physiologique qui est pratiqué par les unités médico-judiciaires de Paris. »

M. le Maire : « Cela me semblait important à souligner. Paris a une pratique avancée par rapport à d'autres collectivités sur cette question. La solution n'est pas parfaite, mais au moins elle bénéficie aux jeunes concernés. Cet échange montre un point, et cela me permet de répondre aux autres intervenants sur la question sensible des statistiques en matière de délinquance : ce qui me semble important, et je pense qu'il s'agira de l'une des grandes avancées de ce nouveau Contrat parisien de prévention et de sécurité, est le fait que les statistiques par arrondissement vont devenir accessibles en cours d'exercice. Jusqu'à maintenant, cela posait des difficultés d'ordre organisationnel au sein de la Préfecture et des difficultés pour la protection des informations nominatives. Un énorme travail a été engagé par la Préfecture sur cette question. Nous devrions obtenir des statistiques qui seront contextualisées par arrondissement, et ce sera un élément utile afin de mieux cibler notre travail et avoir un diagnostic partagé.

Concernant l'action renforcée sur les quartiers festifs, nous avons souhaité mettre en place, en mobilisant les agents de la DPP et le commissariat et les brigades de la Préfecture, un

dispositif renforcé les soirs de week-end dans les quartiers festifs de la nuit du 11^{ème} arrondissement. Mais il a dû être différé de quelques semaines, en raison des attentats puisque toutes les forces de maintien de l'ordre ont été dirigées vers la protection de la population des quartiers qui étaient visées par les attentats. Ce dispositif renforcé devrait se mettre en place à la fin du mois de mars. Les nuisances étant plus importantes en été qu'en hiver, ce décalage de calendrier n'a pas été massivement préjudiciable pour les riverains. Notre détermination à garantir la tranquillité sur ces quartiers est totale.

Je ne vais pas rentrer dans le débat de la vidéosurveillance ou de la vente à la sauvette. Il y a des sujets sur lesquels il y a des nuances d'appréciation, et c'est bien normal. Chaque élu a ses convictions solidement ancrées. Il s'agit ici d'un document parisien, avec des choix qui ont été faits pour Paris, assumés et revendiqués par la Maire de Paris et son équipe. J'invite donc chaque groupe politique à faire remonter ses propositions d'amendements pour le vote qui aura lieu au prochain Conseil de Paris. En ce qui concerne le 11^{ème} arrondissement, nous aurons un débat plus précis et plus contextualisé. Nous allons mobiliser dans les prochains mois l'ensemble des instances de consultation de notre arrondissement pour travailler au projet pour le 11^{ème} : le Conseil de la jeunesse, pour mieux cibler le travail sur les 15-30 ans, les Conseils de quartiers, qui abordent déjà les questions de prévention et de sécurité en présence du commissaire du 11^{ème} arrondissement, le CICA, le Conseil des citoyens dans le quartier Politique de la ville et les services publics seront associés à ce travail.

Merci pour cet échange. Il s'agissait d'une communication, il n'y a donc pas de vote. Le sujet sera débattu et voté au Conseil de Paris. »

PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT **SOUMIS POUR AVIS**

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

2015 DVD 37 Aménagements de sécurité 2015. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile de France

M. le Maire : « Cette délibération sera rapportée par M. Florent HUBERT, et M. Pierre JAPHET s'est inscrit pour prendre la parole. »

M. HUBERT : « Il s'agit d'une délibération récurrente puisqu'une fois par an nous présentons la subvention régionale sur les aménagements de sécurité sur la voirie de Paris. Il s'agit d'une délibération parisienne mais en l'occurrence elle concerne deux opérations pour le 11^{ème} arrondissement : les sécurisations du carrefour Philippe Auguste/Alexandre Dumas, où des voitures s'encastrent très régulièrement sur la borne haute pour des raisons que l'on ignore, et du carrefour Faubourg Saint Antoine/Boulets/Chevreur. Les coûts des opérations sont respectivement de 50 000 euros et 40 000 euros, soit 50% maximum du coût de l'opération hors taxes. »

M. JAPHET : « Merci M. HUBERT. Je voulais intervenir pour préciser que le carrefour Philippe Auguste/Alexandre Dumas fait partie des carrefours les plus accidentés de Paris, avec cinq accidents sur une période de trois ans. Il est évidemment important et indispensable que ces sites les plus accidentogènes soient réaménagés. Je voulais rappeler à cette occasion qu'il ne faut pas nous contenter d'agir uniquement en aval sur les sites où le risque est avéré. Il faut aussi travailler en amont, ce que nous faisons, sur les causes des accidents. »

Cette action peut se résumer en deux points. Il faut continuer à apaiser la circulation en ville, ce que nous faisons en généralisant les zones 30, en créant de nouvelles zones de rencontres limitées à 20 km/heure et des zones à trafic limité de type Paris Respire ou le nouveau dispositif de la Rue Aux Enfants, et plus généralement en encourageant toutes les mobilités douces qui sont des alternatives à la voiture. D'autre part nous agissons en sensibilisant et en responsabilisant chacun des usagers de l'espace public, pour une meilleure connaissance des règles de partage de cet espace et un plus grand respect mutuel des différents usages et des différents usagers. »

M. le Maire : « Merci. M. Florent HUBERT va vous répondre. »

M. HUBERT : « Nous partageons évidemment la philosophie politique qui inspire les actions qui vous ont été présentées par M. JAPHET. Pour être plus précis sur les deux opérations en question, il faut quand même souligner le fait qu'il s'agit de carrefours qui sont relativement peu accidentogènes par rapport à quelques points très durs dans l'arrondissement, tels le croisement Voltaire/rue de Charonne, l'aboutissement du boulevard Voltaire, la place de la Bastille ou la place de la République, où plus de 15 accidents, impliquant parfois des blessés hospitalisés, ont été dénombrés sur la période étudiée. Les deux sites en question sont des sites d'accidentologie relativement mineurs puisqu'on en a comptabilisé entre 5 et 9, sans victimes blessées. Le processus de sécurisation dans l'arrondissement est déjà bien abouti puisque nous sommes maintenant dans une phase de traitement des sites de « second ordre ». Merci. »

M. le Maire : « Merci. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est voté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2015 DEVE 37 Approbation des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET va rapporter, Mme Nicole SPINNEWEBER et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF vont ensuite intervenir. »

M. JAPHET : « Je commencerai par rappeler que la Ville de Paris a été la première collectivité en France à publier dès 2003 une carte du bruit routier en application d'une directive européenne de 2002. Dès février 2006, la Ville a adopté un plan de lutte contre le

bruit qui contient un ensemble de mesures concrètes pour mieux maîtriser les nuisances sonores de toute origine. Le terme de nuisance sonore est trompeur car il s'agit plus que d'une nuisance, il s'agit d'un véritable problème de santé publique et d'une préoccupation croissante des Français en général, et des Parisiens-Parisiennes en particulier. Je vais vous donner quelques chiffres-clé :

- Au niveau européen, on considère que le bruit environnemental provoque chaque année au moins 10 000 morts prématurés. Nous sommes très loin des 240 000 morts prématurés attribués aux particules fines, mais c'est un chiffre qui est loin d'être négligeable.
- Ce bruit gêne 20 millions d'adultes : il entraîne des troubles du sommeil chez 8 millions d'entre eux, cause plus de 900 000 cas d'hypertension et 43 000 hospitalisations.
- La principale source de bruit dans l'environnement est le trafic routier avec plus de 125 millions d'Européens exposés à des seuils supérieurs à 55 décibels.
- 11% des Parisiens, soit 231 000 habitants, sont exposés à un niveau sonore supérieur aux limites de ce qui est considéré comme le confort diurne ; 5,2% sont exposés à des niveaux supérieurs au seuil du confort nocturne.

C'est un problème qui touche tous les arrondissements sans exceptions. Dans le 11^{ème}, sont concernés les riverains des grands axes de circulation (boulevard Voltaire, boulevard Beaumarchais, avenue Ledru Rollin, avenue de la République).

Ces cartes de bruit sont des cartes de bruits routiers et ferroviaires. Ce sont des outils essentiels car ces cartes permettent d'établir un diagnostic et de cibler les lieux où il convient d'agir en priorité, en veillant bien évidemment à ce que l'action ne consiste pas à reporter le problème ailleurs.

Je ne vais pas rentrer dans le détail du plan de prévention du bruit car il se décline en 34 actions. J'en rappellerai seulement les trois axes prioritaires :

- L'évaluation du bruit avec des actions pour améliorer et affiner la mesure que l'on en fait, en incorporant une dimension qualitative et subjective du bruit par des enquêtes faites auprès des populations
- La sensibilisation du grand public et des professionnels : le bruit est aussi une question de comportement et de responsabilité individuelle des usagers.
- La réduction, voire la suppression, des sources de bruit, qui passe par le développement des mobilités douces, par l'apaisement de l'espace public, mais aussi par la prise en compte du bruit dans les nouveaux projets d'urbanisme et de logement, comme dans les projets de rénovations du parc de logements existant.

Cette délibération vous propose d'approuver les cartes du bruit routier de Paris et d'autoriser la Maire de Paris à les transmettre au Préfet de Paris pour publication, d'approuver le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris pour la période 2015-2020, et d'autoriser la Maire de Paris à soumettre ce projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement à la consultation du public pour observations.

Je vous en précise le calendrier : ce plan fera l'objet d'une délibération au Conseil de Paris les 16, 17 et 18 mars ; il sera ensuite mis à disposition du public pendant deux mois, de fin mars à fin mai 2015, conformément au Code de l'environnement. Il sera consultable sur le site Paris.fr, ainsi qu'au Pôle Accueil et Service à l'Usager de la Direction de l'Urbanisme et dans les mairies d'arrondissement qui le souhaiteront, et je propose que nous le souhaitions. Des réunions pourront également être organisées en lien avec les Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) et les Conseils de quartier. Je propose aussi que l'on

organise une réunion de présentation de ces cartes de bruit et du plan. Ce plan fera ensuite l'objet d'une délibération en septembre 2015, accompagné du rapport établi suite à la mise à disposition du public, après un nouvel examen par les Conseils d'arrondissement. Le plan sera ensuite transmis au Préfet de Paris dans sa version finale. Il s'agit donc ici d'une première étape dans l'approbation du plan. Je vous remercie. »

Mme SPINNEWEBER : « Le bruit constitue une menace pour la santé publique dans les zones urbaines. Plus d'un Français sur deux se plaint en effet d'une exposition prolongée aux nuisances sonores, or le plan de prévention présenté sous-estime les enjeux. En effet selon la Ville de Paris, 11% des Parisiens sont exposés à la limite de 68 Lden (indicateur de niveau moyen global pendant la journée) et 5% seraient exposés à un excédent supérieur à 62 au cours de la nuit. En réalité, le constat est beaucoup plus sévère : si l'on s'appuie sur les recommandations de l'OMS, 85% des Parisiens sont exposés à un niveau de bruit dans la journée, seuil au-delà duquel la gêne est considérée comme sérieuse. La nuit, 87% des Parisiens seraient exposés à un niveau de bruit supérieur à 42, limite à ne pas dépasser pour ne pas perturber le sommeil. Le manque de précision de l'outil cartographique ne permet pas d'apprécier finement les points noirs du bruit à Paris.

La déclinaison des cartes par arrondissement n'est pas encore disponible. Le traitement du bruit routier par la Ville de Paris se satisfait pour l'essentiel de réaménagements de voiries sensés diminuer le bruit. Or quelques reconfigurations se sont révélées désastreuses sur ce plan : le boulevard Magenta est toujours aussi bruyant malgré deux réaménagements ; les embouteillages avec les multiples redémarrages qu'ils occasionnent et les concerts de klaxons participent directement à un niveau de bruit élevé, limitant ainsi les effets attendus. Au niveau du 11^{ème}, c'est le cas par exemple de certains tronçons de la rue de la Roquette. Le parc automobile de la Ville de Paris n'est pas vertueux non plus du point de vue sonore.

En définitive, le programme présenté ne s'avère pas suffisamment ambitieux. Sur la stratégie déclinée en neuf axes, en réalité seuls cinq axes sont susceptibles d'agir contre le bruit. Les deux premiers axes auraient dû être traités et réalisés avant de présenter le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, puisque ce sont des axes de mesure et de quantification. Tout le programme d'actions ne comporte pas d'objectifs chiffrés, fixant par exemple le nombre de Parisiens qui ne devraient plus subir une exposition au bruit excédent les valeurs limites d'ici 2020. Pour ces différentes raisons, le plan étant lacunaire et la cartographie insuffisante, le groupe d'Union de la Droite et du Centre va s'abstenir. »

M. MIKHAÏLOFF : « Je souhaitais intervenir pour indiquer que le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants allait voter ce plan très ambitieux qui vise à changer la ville pour améliorer la vie quotidienne des gens, puisqu'il est vrai que le bruit est un élément fondamental de la qualité de vie des gens. Il peut y avoir une vraie souffrance liée au bruit, le bruit peut véritablement pourrir la vie de gens. C'est donc une délibération extrêmement importante qui aura, je l'espère, une répercussion dans les prochaines années sur le quotidien des gens.

Nous voulions simplement rappeler que la ville muette ou la ville silencieuse n'existe pas ; si vous recherchez la quiétude et le silence total, il faut alors s'installer sur le plateau de Millevaches. Néanmoins on peut essayer de contribuer à apaiser et à améliorer l'ambiance sonore.

Nous trouvons qu'un certain nombre de questions sont peu abordées, ou peu précises, notamment les nuisances sonores liées aux bruits de voisinage. Par exemple, comment accompagner les établissements de nuit pour limiter le bruit ? Une piste avancée par les états généraux de la nuit était l'accompagnement financier de la Ville de Paris en faveur des propriétaires d'établissement, dont la mise en œuvre des travaux d'isolation phonique peut être un vrai danger quant à la pérennité de ces établissements, d'où la nécessité d'accompagner ces établissements pour mieux les isoler phoniquement. Améliorer l'information auprès des habitants, des bailleurs sociaux, sur la prévention des conflits liés aux bruits de voisinage est aussi nécessaire. Il faudrait aussi que chaque nouveau locataire ou nouveau propriétaire dispose préalablement d'un diagnostic bruit comme l'on dispose d'un diagnostic énergétique ou thermique avant l'installation, ce qui éviterait à certains nouveaux propriétaires ou locataires dans les quartiers dits bruyants d'aussitôt se plaindre une fois installés.

Je voudrais soumettre ces pistes :

- Des aides supplémentaires quant à l'isolement acoustiques des logements privés, puisqu'il est question des nouveaux logements du parc social mais il y a aussi l'accompagnement en matière d'isolation phonique de tout le parc privé.
- En matière de circulation, généraliser le plus vite possible sur tout Paris le passage en zone 30 pour que cette vitesse devienne la norme pour les axes les plus roulants et qu'à l'intérieur des quartiers, la circulation soit limitée à 10 ou 20 km/heure ce qui permet, en termes de sécurité, de bruit ou de développement de la vie, une vraie quiétude et un vrai plaisir d'habiter dans ces quartiers. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Je voudrais faire quelques remarques sur ce qui vient d'être dit. Figurez-vous, M. MIKHAÏLOFF, il y a du bruit à la campagne : je connais des campagnes où des ânes braient la nuit et font beaucoup de bruit.

Plus sérieusement, Mme SPINNEWEBER, vous semblez partager la volonté de la municipalité de travailler à la réduction du bruit. Vous semblez être d'accord avec nous sur le constat que la première source de nuisance sonore est le bruit routier. Pourtant, vous semblez tout autant proposer une augmentation du trafic. Vous avez pris les deux exemples du boulevard Magenta et de la rue de la Roquette. Parlons de la rue de la Roquette puisqu'elle nous concerne. J'imagine que vous parliez de la partie entre la place de la Bastille et le boulevard Voltaire. Vous sembliez dénoncer le fait que, lors de la précédente mandature, la circulation ait été réduite sur toute cette longueur à une seule voie. Le but était d'y réduire le trafic routier. Imaginons le but contraire, ce que vous semblez suggérer, avec l'idée d'augmenter le trafic routier, la place de la voiture, le nombre de voies de circulation pour permettre une baisse du bruit. Cela semble légèrement paradoxal.

Je vais vous soumettre un autre paradoxe. Vous voulez réduire le bruit. Or, il se trouve que le dimanche est en général le jour où il y a le moins de bruit à Paris, je ne comprends donc pas votre volonté féroce d'ouvrir les magasins le dimanche, et de créer ainsi des circulations supplémentaires et du bruit supplémentaire. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Mme Nicole SPINNEWEBER souhaite réagir. M. Pierre JAPHET fera ensuite une réponse globale. »

Mme SPINNEWEBER : « L'exemple que j'ai donné de la rue de la Roquette, ce n'était pas pour demander que l'on augmente la circulation et les axes de circulation, mais pour simplement attirer l'attention sur le fait qu'en partant d'une opération qui est pleine de bonne volonté, on peut arriver à des résultats opposés à ceux qui étaient recherchés. A partir du moment où l'on limite la rue de la Roquette à une seule voie, des embouteillages sont parfois provoqués par le stationnement d'une voiture de livraison ou par le passage des camions-poubelles. Vous connaissez bien les Parisiens, qui sont totalement impatients et qui ne supportent pas d'attendre quelques secondes : un premier conducteur klaxonne, puis un deuxième et puis un troisième. Cela génère du bruit supplémentaire. Je ne dis pas qu'il faut augmenter la circulation, ne caricaturez pas mes propos. Je dis simplement qu'il faut faire attention à la façon dont on organise les choses parce qu'en limitant la circulation, on peut aboutir à l'effet inverse de ce qui était escompté. Des mesures ont d'ailleurs été prises pour permettre aux véhicules collectant les ordures de déboîter assez rapidement de manière à limiter l'impact de l'attente dans ces rues. Il faut être très vigilant sur ce travail. Je n'ai donc surtout pas demandé à ce que l'on augmente la circulation, je ne suis pas stupide à ce point-là. Quant au travail du dimanche, je ne pense pas l'avoir évoqué dans mon exposé. »

M. JAPHET : « Je ne vais pas répondre point par point à toutes les remarques, qui sont pertinentes. Le but de cette première étape est de soumettre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement à la critique des Parisiennes et des Parisiens. Je vous invite à faire remonter toutes ces remarques.

Nous sommes bien d'accord sur le manque de précision des cartographies. C'est la raison pour laquelle le premier volet du plan consiste à améliorer la mesure du bruit. Par contre, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne travaillons que sur les infrastructures de voirie : le Plan Bus et le Plan Vélo ne sont pas des infrastructures de voiries. Ce sont des développements de mobilités douces. Je vous rappelle que le Plan Vélo est doté d'un budget quatre fois supérieur à celui de la mandature précédente (100 millions d'euros). Nous travaillons beaucoup sur les usages et sur l'évolution des usages vers les mobilités douces ; je pense l'avoir déjà évoqué au moins quatre fois au cours de cette soirée.

Vous l'avez bien noté, il s'agit de cartes de bruit routier et ferroviaire, qui sont modélisées ; il ne prend pas en compte les bruits émergents (klaxons, bruits de voisinage). Nous sommes d'accord sur le fait que ces sujets méritent d'être remontés. Je le répète, nous nous trouvons dans une première étape qui consiste à soumettre ce plan à la critique du public. Vous êtes donc invités à le faire. »

M. le Maire : « Merci. Ce que vient de dire M. JAPHET est essentiel : en matière de bruit, la politique municipale est d'agir sur l'infrastructure. Cinq millions d'euros sont provisionnés dans le programme d'investissement pour la mandature, pour la pose d'enrobés phoniques permettant la réduction des bruits de roulage sur les voies les plus empruntées. Le réaménagement de l'espace public, la réduction de la circulation, mais aussi, essentiellement, tout le travail de développement des mobilités alternatives, des mobilités douces (piétons, vélos, Autolib, autopartage) participent à cette politique de réduction du bruit.

Comme M. JAPHET, il me semble important de rappeler qu'il s'agit du début de la démarche et que chacun peut s'en saisir, en ayant bien en tête les périmètres de ce document ; les bruits de voisinage, par exemple, ne s'y trouvent pas. Le Code de l'environnement est ainsi fait. Les cartes de prévention du bruit et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement concernent le bruit dans l'environnement. Le bruit de voisinage doit plutôt être traité au sein

des actions de médiations, et notamment du Conseil de la nuit, et plus globalement dans le cadre des rapports sociaux que sont traitées ces questions de nuisances et de voisinage.

Je vous propose donc à ce stade d'adopter cette délibération, ce qui permettra de lancer la concertation, avec une clause de revoyure au mois de septembre. Qui s'abstient ? Les élus de l'opposition. Qui est pour ? La majorité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES

2015 DDCT 13 Autorisation à Mme la Maire de Paris de signer le Contrat De Ville 2015-2020

M. le Maire : « La délibération 2015 DFPE 47 n'ayant pas fait l'objet d'inscription, nous passons à la délibération 2015 DDCT 13. Mme Isabelle CHARPENTIER va rapporter. Mme Joëlle MOREL, M. Jacques LEFORT et Mme Leïla DIRI se sont inscrits pour intervenir. »

Mme CHARPENTIER : « Merci M. le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je suis obligée de vous faire un compte-rendu de ces deux grands documents de plus de 180 pages. Ils font suite à un travail de plusieurs mois en vue de remplacer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui a pris fin en décembre dernier. La loi du 21 février 2014 a engagé une refonte de la politique de la ville en France. Le Contrat de ville que la Maire de Paris va signer et que le Conseil de Paris votera pour le département fait suite à ces évolutions législatives. L'une des nouveautés est que le Contrat de Ville peut être signé par une multitude d'acteurs, en plus de la Ville de Paris et de l'Etat : la région Ile-de-France, le Préfet de région, le Préfet de Paris, le Préfet de police, le Procureur de la République, le Recteur d'académie, le Directeur régional de Pôle Emploi, l'Agence régionale de santé, la Mission locale de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, les bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts et Consignations, et les Chambres consulaires.

Avant d'évoquer le texte et ses implications pour notre arrondissement, ce vote est l'occasion de nous interroger sur les objectifs, sur les fondamentaux de la Politique de la ville. Il est compréhensible que le contexte très particulier de ce début d'année ait marqué en partie ce texte, mais ne perdons pas de vue les enjeux globaux car ce contrat a vocation à inspirer la Politique de la ville sur les six ans à venir.

La double finalité de la Politique de la ville est d'assurer l'égalité entre les territoires, et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté. Il est important de le rappeler alors que les pires inepties ont été racontées ces dernières semaines, à propos des « no-go zones » notamment, où l'on nous a expliqué que les autorités publiques abandonnaient le terrain dans les Zones Urbaines Sensibles. Or, en réalité, il se passe l'inverse et vous pouvez le constater dans le quartier de la Fontaine au Roi. La Ville et l'Etat mettent des moyens renforcés là où les Parisiens en ont le moins. Nous le savons, les inégalités sont territorialisées : là où les besoins sont les plus importants, l'action doit être plus forte. Il s'agit donc de rééquilibrer quelque peu afin que chacune et chacun puisse avoir un accès au droit et au service public, et ainsi d'améliorer la qualité de vie de tous.

Ce point d'étape après les six ans du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est également l'occasion de faire le point localement sur les avancées réalisées. C'est aussi l'occasion de saluer le travail accompli ces dernières années avec nos partenaires associatifs. Nous pouvons constater en tant qu'élus de terrain les réalités des évolutions au fil du temps, la diversité des actions menées (aides individuelles, animations, ateliers) qui portent leurs fruits et favorisent le vivre-ensemble. Mais nous devons être modestes et nous rappeler que rien de tout cela n'existerait sans nos partenaires associatifs et leur détermination à s'impliquer dans la vie de ce quartier. Nous pouvons donc être fiers du dynamisme du tissu associatif du 11^{ème} arrondissement et particulièrement du quartier Politique de la Ville. Je tiens aussi à rendre hommage à l'implication exceptionnelle de l'équipe de développement local qui a en charge la mise en œuvre de cette politique dans le quartier Fontaine au Roi, et qui a fonctionné sans chef de projet depuis un an et demi.

Contrat de ville, cartographie et engagements financiers

La loi Lamy du 21 février 2014 a remis à plat les modalités de la Politique de la Ville pour tenter de simplifier les différents zonages et concentrer les crédits pour éviter le saupoudrage. L'une des évolutions est le critère unique de revenu qui a été utilisé pour établir la nouvelle cartographie prioritaire. Même si celui-ci a été pondéré sur la capitale, la déclinaison parisienne de la loi Lamy montre l'effet réducteur de l'utilisation d'un critère unique. Au niveau parisien, on passe de 330 000 habitants dans les quartiers prioritaires dans le cadre du CUCS, en vigueur jusqu'à fin 2014, à 150 460 habitants dans les quartiers prioritaires ciblés par l'Etat sur la base de la loi Lamy. Ceci dit, nous devons mesurer l'impact de ce changement de cartographie au regard des engagements pris dans les quartiers sortant du CUCS. Pour notre arrondissement, la question des quartiers sortants, dits quartiers de veille active, est importante puisque plus de la moitié de l'ancien territoire est concernée. De plus, des associations et autres structures essentielles à la vie du quartier prioritaire y sont situées. Nous nous sommes largement mobilisés ces derniers mois par le biais de vœux, d'interpellations, de rencontres avec des associations et les représentants de l'Etat. Ces différents échanges ont permis de faire bouger les lignes et d'obtenir un certain nombre de garanties de l'Etat dans ces quartiers de veille active. Dès l'année dernière, l'Etat s'est engagé à continuer à financer dans ces quartiers les ateliers sociolinguistiques, les postes d'adulte-relais et le dispositif de réussite éducative. C'est une garantie importante et un soulagement pour les associations et leurs usagers.

Par ailleurs, la Ville de Paris a de son côté fait le choix d'une vision large de la Politique de la Ville en termes de périmètre. La Ville de Paris maintient ses engagements financiers dans tous les quartiers populaires (quartiers prioritaires et quartiers de veille active) où des actions renforcées doivent permettre de consolider les efforts faits. Tout cela est repris dans le chapitre des engagements financiers : « Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble des actions mentionnées dans le présent contrat, la Ville de Paris et l'Etat s'engagent à maintenir leurs efforts financiers en faveur des quartiers populaires à un niveau égal aux engagements pris et remplis par le précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale ». La Ville de Paris et l'Etat s'engagent chacun à hauteur de 26 millions d'euros par an, complétés par des crédits d'investissement dans le cadre du programme d'investissement de la mandature, en particulier ceux du Grand Projet de Renouvellement Urbain et du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Dans un contexte national d'austérité, nous devons être vigilants quant à l'application concrète de ces engagements, que je suis satisfaite de trouver écrits noir sur blanc aujourd'hui. Je serai également attentive aux dispositifs des ateliers sociolinguistiques : aujourd'hui, l'Etat

envisagerait de recentrer les crédits sur les primo-arrivants, en France depuis moins de cinq ans. Ces ateliers doivent pouvoir continuer à être accessibles à tous ceux qui en ont besoin. Ce sujet a d'ailleurs été déjà abordé par le Conseil de Paris par le biais d'un vœu déposé par mon groupe, mais nous serons certainement amenés à en reparler dans les prochaines semaines, la question n'étant pas encore tranchée définitivement par l'Etat. D'autant que sur notre arrondissement, nous avons perdu deux structures qui travaillaient en ce sens : l'association Sur Le Pont des Echanges et l'organisme de formation IPTR.

Axes thématiques du Contrat de ville

Le Contrat de ville se décline en trois axes. Suite aux attentats des 7,8 et 9 janvier 2015, un quatrième axe est en cours de rédaction pour aborder plus spécifiquement les questions de cohésion sociale et de promotion de la citoyenneté. Ce quatrième pilier sera ajouté au Contrat de ville sous forme d'un avenant relatif aux valeurs de la République et à la citoyenneté.

Les trois piliers actuels sont :

- Le 1^{er} axe, « Accompagner les parcours et prévenir les ruptures », aborde notamment la question de la réussite éducative, des parcours professionnels et de l'accès aux droits.
- Le 2^{ème} axe, « Vivre sa ville et son quartier », aborde la question de l'amélioration du cadre de vie, et de l'accessibilité à l'offre sportive et culturelle.
- Le 3^{ème} axe, « Dynamiser les quartiers dans la ville », est divisé en deux thèmes :
 - Le développement économique et social, abordant notamment la question de la diversité commerciale et le soutien au développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires.
 - L'insertion des quartiers dans la ville : question des grands projets de renouvellement urbain, des transports et du logement.

Ces trois axes permettent à la fois de poser des objectifs généraux et de lister les outils d'action disponibles des différents partenaires.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les fiches d'action, mais je voudrais évoquer les Conseils citoyens. La loi Lamy prévoit la mise en place de ces Conseils, qui doivent être composés d'habitants et d'associations qui agissent dans les quartiers populaires, pour participer au plus près à l'élaboration et à l'évaluation des actions de la Politique de la Ville. C'est une démarche innovante qu'il nous reste à construire et à inventer. L'Etat devrait mettre des moyens à disposition pour permettre la mise en place de ces Conseils citoyens dans de bonnes conditions, avec un financement à hauteur de 20 000 euros par an pour tout Paris et surtout avec la création de postes d'adultes-relais qui pourront aider à la mise en place et à l'animation de ces Conseils.

La situation a évolué dans le 11^{ème} arrondissement par rapport au précédent contrat. Dans le cadre de l'élaboration de ce texte, avec de nombreux échanges avec Mme Colombe BROSSEL, et en tant qu'adjointe chargée de la Politique de la Ville, j'ai pu faire remonter un certain nombre de remarques, souvent pour insister sur les quartiers de veille active qui nous préoccupaient au début de la concertation ou encore sur l'importance de travailler étroitement avec la mairie d'arrondissement et dans le cadre du pilotage local du dispositif. J'ai également insisté sur les associations et leurs problèmes de financement, et sur la problématique de l'emploi, qui est un problème clé de tous ces quartiers. Dans l'ensemble, je suis satisfaite de dire que l'essentiel de mes remarques ont été retenues. J'ai également fait remonter des éléments sur la mise en place des Conseils citoyens : au départ, il devait y avoir un Conseil citoyens par quartier Politique de la Ville. Le principe d'un Conseil citoyens par

arrondissement a été retenu ; il faut savoir que notre quartier Politique de la Ville fait partie du quartier Grand Belleville (10^{ème}, 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements).

Concernant le côté participatif de l'élaboration de ce texte, des Etat généraux se sont tenus en octobre dernier, et des ateliers participatifs ont eu lieu dans chaque arrondissement (le 6 décembre 2014 dans le 11^{ème}). Ils ont permis de faire émerger des grands thèmes de préoccupation des habitants sur lesquels nous avons commencé à travailler. Je regrette que nous n'ayons pas pris un plus de temps dans la phase de rédaction de ce texte pour continuer l'échange avec nos partenaires associatifs, alors que nous avons jusqu'au 6 juin pour signer ce contrat.

Ceci étant, nous allons aborder la deuxième phase puisque nous allons élaborer les projets de territoires. Ces déclinaisons par arrondissement vont nous permettre de prendre le temps de l'échange pour identifier de façon précise ce qui va mieux, ce qui mérite d'être consolidé, mais également les nouveaux besoins des habitants pour pouvoir ajuster le tir au plus près en termes de priorités d'action.

Calendrier prévisionnel

Mars 2015 : restitution des ateliers participatifs

Avril-mai 2015 : mise en place d'ateliers itinérants

Juin 2015 : organisation de tables rondes

Juillet-août 2015 : formalisation et écriture du projet de territoire

Septembre 2015 : temps de validation sur la question des projets de territoire avec l'ensemble des partenaires, et mise en place des Conseils citoyens avec évaluation au bout d'un an. »

M. le Maire : « Merci. C'est un document très important qui concerne la vie dans notre quartier Politique de la Ville. Il était donc nécessaire d'y consacrer du temps pour le présenter. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe écologiste salue ce travail pour redéfinir ce nouveau contrat de ville. Je souhaite rappeler que la Politique de la Ville est une délégation qui oblige à travailler dans la transversalité. C'est pourquoi le groupe écologiste réaffirme la nécessité que l'ensemble des élus partagent leur expertise. Si l'on veut améliorer le vivre ensemble dans le quartier Orillon/Ménilmontant, une collaboration étroite entre les élus, les services et les habitants doit être impulsée.

Nous nous réjouissons qu'un des nouveaux axes de ce contrat concerne la participation citoyenne. La mise en place des Conseils citoyens, une assemblée dite ouverte et fluide, est la nouvelle instance participative dans les quartiers Politique de la Ville. Nous avons tout particulièrement apprécié le terme d'autonomie pour caractériser les Conseils citoyens, employé hier par Mme Colombe BROSEL lors de son entretien avec le groupe écologiste parisien.

Toutefois, les questions restent encore nombreuses concernant les Conseils citoyens : la définition de leur périmètre, la question d'indépendance avec les autres instances participatives, la question de leur composition, les modalités du tirage au sort, les questions de financement. Suite au souhait du groupe écologiste de faire évoluer le Contrat de ville, nous nous réservons donc la possibilité d'apporter des amendements au Conseil de Paris, et c'est pourquoi nous nous abstenons. Je vous remercie. »

M. LEFORT : « Les intentions de ce texte sont bonnes. Les principaux axes du Contrat de ville définissent un certain nombre d'actions consensuelles, avec principalement la lutte contre le décrochage scolaire, l'insertion professionnelle, l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre l'insécurité et le développement économique. Cependant les résultats de la Politique de la Ville à Paris n'étaient déjà pas à la hauteur. Nous craignons qu'ils ne le soient encore moins dans quelques années, et cela pour cinq raisons :

1. Avec ce Contrat de ville, nous ne savons pas d'où on part.
2. La méthode proposée pour redécouper ces quartiers est grossière.
3. Le pilotage de ce Contrat de ville dans la durée n'est pas prévu.
4. Ce contrat manque d'ambition, alors que la Droite en a eu, elle, quand elle était au pouvoir.
5. De façon générale, avec ce Contrat de ville, vous reproduisez une politique qui a déjà prouvé son inefficacité.

Reprenons ces différents points :

1. Avec ce Contrat de ville, on ne sait pas d'où on part. Mais peut-être était-ce voulu pour ne pas révéler une absence de résultats. Le bilan de l'ancien contrat manque de chiffres : il ne comprend aucune donnée sur les moyens financiers alloués aux quartiers Politique de la ville pendant le contrat 2007-2014. De même, il est impossible d'apprécier l'impact de cette politique sur l'évolution des quartiers et de leurs 330 000 habitants : le taux de chômage a-t-il reculé ? Le niveau de vie des habitants a-t-il progressé ? Tout au plus, le nouveau contrat concède un « maintien des écarts » avec les autres quartiers, signant par là-même l'échec total de la Ville de Paris. Pire encore, certains quartiers ont subi des « dynamiques de dégradation ». La stratégie de la Ville de Paris pour régler les difficultés de ces quartiers est donc un cuisant échec.
2. On ne sait pas d'où on part et vous proposez une méthode pour découper ces quartiers qui est somme toute assez grossière. Le critère unique retenu pour la détermination des nouveaux quartiers Politique de la ville est celui du revenu. Le territoire parisien a été découpé en carrés de 200 mètres de côté ; si la majorité des habitants y gagnent moins de 12800 euros par an, le quartier devient alors un quartier Politique de la ville. Il en résulte que si 330 000 habitants résidaient dans un quartier Politique de la ville sous l'ancien Contrat de ville, ils ne sont plus que 150 000 en 2015. Certains quartiers pourtant problématiques sont sortis du dispositif, comme une grande partie du secteur Fontaine au Roi. Sous l'impulsion du gouvernement, de la Secrétaire d'Etat à la Ville Mme Myriam EL KHOMRI, le nombre de quartiers Politique de la ville a été réduit à Paris ; son périmètre a aussi été divisé par deux dans le 11^{ème} arrondissement. Pourtant la majorité municipale a eu beau jeu de déposer des vœux pour demander la réintégration de ces nouveaux quartiers et le maintien des périmètres actuels.
3. Je vous disais que le pilotage de ce Contrat de ville dans la durée n'était pas prévu. En effet, aucun bilan ne semble prévu sur son impact, ne serait-ce qu'à mi-contrat. Au mieux, on parle d'évaluation sans en préciser les moyens. Bien sûr, la Ville propose de doter chaque arrondissement d'un Conseil de citoyens, au périmètre encore flou, comme l'a souligné Mme MOREL, qui réunirait les habitants et les acteurs locaux. L'Etat versera 20000 euros à la Ville de Paris pour leur tenue. Si celle-ci s'engage à faciliter la tenue de ces Conseils citoyens, d'une part, la présence des élus n'est cependant pas précisée, et d'autre part, ces Conseils de citoyens ne sont pas un pilotage. Nous voyons bien toutes ces subventions déversées à des associations au but pas toujours très clair et aux objectifs parfois mal cernés.

4. Ce contrat manque d'ambition, alors que la Droite en a eu, elle. En effet en 2015, vous allouez 450 millions d'euros de crédits (498 millions en 2014, soit une baisse de 8%). En 2012, cette mission était dotée de 548 millions d'euros en crédit de paiement. Ce manque d'ambition est caché par un verbiage qui peut parfois paraître drôle quand on accompagne les parents dans leurs rôles de « co-éducateurs » : non, les parents ne sont pas des co-éducateurs, ce sont des éducateurs ; lorsqu'il faut favoriser la « médiation entre pères », quand il faut développer le « aller vers ».
5. Ce verbiage prouve finalement que vous reproduisez une politique qui a déjà démontré son inefficacité puisque tous ces micro-quartiers nouvellement inclus sont tous situés dans des arrondissements de Gauche, sanctionnant la propre politique du « tout social » de ces arrondissements. Depuis 2001, la Gauche crée au sein de Paris les mêmes erreurs que d'autres territoires il y a quarante ans, en créant de véritables ghettos de logements sociaux et en évinçant les classes moyennes de ces quartiers au profit de populations plus difficiles. Elle crée les conditions que d'aucuns ont nommé récemment l'« apartheid territorial ». C'est la raison pour laquelle les élus UMP voteront contre ce texte. »

Mme DIRI : « M. le Maire, chers collègues. Le Contrat de ville répond à une exigence de solidarité et de justice sociale. En prévenant la dérive ou l'exclusion sociale d'habitants, ou de quartiers entiers, le Contrat de ville permet de faire vivre les valeurs de notre République, des valeurs qui ne sont pas négociables, et de faire reculer le sentiment d'exclusion sur tout le territoire. Le contexte post-attentats de janvier nous fait réaffirmer le besoin de cohésion sociale, de fraternité, de promotion de la citoyenneté et de nos valeurs, même si des alarmes sonnent maintenant depuis plus de trente ans, grâce aux acteurs de terrains qui œuvrent chaque jour pour un meilleur vivre ensemble.

La Politique de la ville, c'est aussi des enjeux financiers pour nos associations locales : 26 millions d'euros sont versés chaque année pour financer des actions qui œuvrent en faveur de la poursuite des objectifs du Contrat de ville. Cependant les écarts entre les plus riches et les plus pauvres n'ont jamais été aussi importants à Paris, et augmentent significativement encore plus vite que dans le reste de la France : le taux de pauvreté est de 13,9% à Paris, et le nombre de SDF continue d'augmenter (+84% par rapport à 2001).

Aujourd'hui, on assiste à un réel effort de simplification pour venir à bout d'un empilement de zonages qui a abouti à un saupoudrage de crédits, nuisant à la Politique de la ville dans son volet humain, sans compter la stigmatisation de ces quartiers. Le nouveau PNRU 2014-2024 est accueilli favorablement, même si l'effort de 5 milliards d'euros reste trop modeste par rapport aux 12 milliards du programme 2003-2013. Nous avons donc besoin d'évaluer l'efficacité des Contrats de ville par la lutte contre le chômage, pour le progrès scolaire, par la lutte contre les discriminations, ...des indicateurs de performance pour réajuster nos priorités et notre méthode. Nous devons alléger ce mille feuilles de dispositifs et définir des priorités pour concentrer les moyens sur quelques actions fortes.

Soyons donc courageux en faisant ce constat très mitigé sur l'impact de notre politique de la ville, et donnons-nous les moyens de réajuster nos efforts pour qu'ils soient les plus pertinents et les plus justes possibles. Nos quartiers le valent bien, notamment le quartier du Grand Belleville, qui nous concerne directement, même si tout Paris nous concerne. Pour toutes ces raisons, je vais individuellement voter en faveur de ce rapport mais je vais vous demander, et je vous demande, d'aller plus loin et d'être encore plus ambitieux. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je voudrais souligner, et je pense que nous sommes nombreux à vouloir le faire, le courage de Mme DIRI de se séparer du reste de son groupe, et les différences entre son propos et celui de M. LEFORT. Elle est cohérente avec son propos. Un point est particulièrement révélateur : Mme DIRI se préoccupe, à raison, de la stigmatisation des quartiers populaires et M. LEFORT parlait de ghettos sociaux. Il y a des ghettos partout dans Paris ; je vous rappelle que vos amis dans le 16^{ème} arrondissement refusent et financent encore les associations qui refusent la construction de logements sociaux. Ils ne veulent pas sortir de leur ghetto de riches.

Vous semblez, M. LEFORT, découvrir aussi l'austérité de la politique gouvernementale qui amène à une baisse des crédits. Cette austérité est largement liée au fait que le dernier gouvernement que vous avez soutenu a pris la France avec une dette de 1 200 milliards et l'a laissée avec une dette de 1 800 milliards. Vos responsabilités sont donc grandes en la matière.

Nous soutenons la Politique de la ville, mais nous savons hélas que les collectivités et l'Etat n'ont pas tous les moyens pour empêcher l'augmentation des inégalités. Il y a effectivement une forte augmentation des inégalités en France ; par exemple, les patrons continuent de s'augmenter, alors qu'ils refusent des augmentations à leurs salariés. L'Etat n'a jamais hélas voulu se donner les moyens de lutter contre cela. Le chômage augmente fortement, c'est une réalité, et les quartiers populaires en sont les premiers touchés. C'est une réalité qui existait bien avant la mise en place de la Politique de la ville. La Politique de la ville essaye de rattraper le plus de monde possible, mais elle ne peut pas rattraper les inégalités terribles que notre société engendre et continue d'engendrer. Ce que nous pouvons faire, nous le faisons et nous essayons de le faire mieux, dans un contexte parfois trop contraint financièrement. Mais de nombreux points positifs existent dans ce Contrat de ville, et comme l'a indiqué Mme DIRI, il faut le voter. »

M. le Maire : « Merci. Mme Isabelle CHARPENTIER va vous répondre. »

Mme CHARPENTIER : « Je rappelle que je ne suis pas la ministre chargée de la Politique de la ville, donc je n'ai pas été à l'origine des décisions. Je ferai part de vos appréciations aux associations qui travaillent dans la Politique de la ville, concernant leurs actions un peu « louches ». Je remercie M. LEFORT de me faire remarquer que nous ne connaissons pas les associations qui travaillent nos quartiers et qu'on attribue indifféremment des subsides sans connaître le projet.

Le Contrat de ville a cette particularité de réunir un ensemble d'acteurs pour essayer de fédérer les moyens (pour arrêter ce saupoudrage) et les énergies pour agir sur les inégalités, sur le mal-vivre (questions de sécurité, d'emploi, d'insertion, de formation, de réussite scolaire) et aussi sur le vivre-ensemble, car il est important que les gens se rencontrent autrement que dans le cadre de la rue. Tous ces éléments ont été construits depuis plusieurs mois avec tous les partenaires que j'ai évoqués, et devront maintenant être mis en œuvre, avec la déclinaison par territoire dans les 3-4 prochains mois et la construction du projet avec les associations et les habitants. Il est important de leur donner les outils : des formations seront prévues pour les habitants volontaires aux Conseils citoyens afin de veiller à la bonne application de ce projet de territoire. Certes, j'admets que nous ne connaissons pas encore toutes les définitions de ce futur Conseil citoyen. C'est la raison pour laquelle il sera mis en place pour un an. Il sera volontairement composé de plus d'habitants que de représentants d'associations ; les habitants

feront partie du périmètre Politique de la ville. L'autre intérêt est l'absence d'élus dans la composition du Conseil citoyen afin de laisser une certaine indépendance par rapport aux élus référents : il ne s'agit pas d'un Conseil de quartier. Le bilan de ces Conseils sera fait au bout d'un an afin de relever les difficultés et faire de nouvelles propositions, comme la proposition d'un Conseil citoyen dont la composition ne serait pas figée sur plusieurs années. Dans ce domaine, nous avons l'intention d'avancer en marchant afin de bien cerner les besoins et les attentes des participants potentiels.

Vous trouvez que le projet manque d'ambition : je connais le quartier Fontaine au Roi/Orillon depuis quarante ans et il y a quarante ans je ne m'aventurais pas dans certains endroits. Je n'ai plus cette appréhension aujourd'hui. Il faut savoir que le quartier Fontaine au Roi est le plus peuplé d'Europe, et c'est aussi l'un des quartiers les plus pauvres. Il y a donc forcément des problèmes, mais il y en a partout. Mais par rapport au problème de densification de la population, je pense que l'ambiance n'y est pas aussi dégradée, prouvant que les associations font bien leur travail. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Je ne peux pas laisser une caricature sans réponse, comme celle que M. TIBERTI ou même Mme CHARPENTIER viennent de donner. M. TIBERTI, vous avez indiqué que la dette de la France s'était aggravée de 600 milliards d'euros en quelques années par la faute de M. SARKOZY. Je pense que vous avez la mémoire un peu courte : la France a subi quatre crises graves (financière, internationale, économique) sous le mandat de Nicolas SARKOZY ; la dette de la France a augmenté à cause de ses amortisseurs sociaux, à cause de la politique française de pouvoir donner des allocations chômage aux personnes qui, sous l'effet de la crise, perdent leur emploi. Mécaniquement, cette dette augmente. Pour payer cette dette, il faut emprunter, augmentant ainsi la dette de la France. Ces amortisseurs sociaux, que vous devriez caresser de la main en se disant qu'ils représentent l'une des richesses de notre pays, sont les raisons qui ont conduit à l'accroissement de cette dette.

Concernant votre remarque, Mme CHARPENTIER, sur les associations et sur la façon dont nous les considérons, nous ne disons bien entendu pas que toutes les associations du quartier Belleville sont louches, et nous n'avons d'ailleurs pas utilisé ce terme. Nous avons juste dit que leur but n'était pas toujours très clair. Si vous voulez savoir de quelles associations nous parlons, il vous suffit de regarder nos votes aux subventions lors des précédentes séances du Conseil d'arrondissement : vous verrez celles que nous avons identifiées comme étant de nature à pouvoir être analysées et suivies de plus près. Nous continuerons à avoir ce degré fin d'analyse de la façon dont les impôts des Parisiens sont dépensés. Concernant le reste, je pense que vous connaissez notre position, je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Merci. »

M. le Maire : « Puisque vous venez d'évoquer la question des subventions aux associations, un des sujets majeurs de ce Contrat de ville, je dois de nouveau déplorer ce que vous venez de rappeler : l'opposition du 11^{ème} arrondissement, qui avait jusqu'ici toujours voté les subventions aux associations travaillant dans les quartiers Politique de la ville, a introduit cette rupture, envoyant un très mauvais message aux habitants de ces quartiers qui ont besoin d'un peu plus de solidarité que le reste de nos concitoyens.

Je voudrais dire qu'il est toujours plus facile d'être critique, mais il est visiblement toujours plus difficile d'être modeste. Lorsqu'on entend que la Droite aurait été merveilleuse et très ambitieuse sur la Politique de la ville, et que nous serions en retrait par rapport à cela, c'est

faire preuve de mémoire courte : Mme Isabelle CHARPENTIER a évoqué la situation du quartier Belleville lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 2001. Tout notre travail à Paris depuis 2001 a consisté à rééquilibrer l'investissement et l'effort public pour que, dans ces quartiers qui avaient moins de places en crèches et moins de places en écoles, on recrée du service public, on fasse revenir l'offre scolaire, la solidarité et le travail des associations à travers notre soutien à la Politique de la ville. C'est effectivement un travail de longue haleine qui produit des résultats sur le long terme. Mme Leïla DIRI a raison de nous encourager à être plus ambitieux et à essayer d'aller plus loin. Je crois qu'il faut effectivement avoir toujours plus d'ambition pour ce quartier afin de répondre aux besoins de nos concitoyens.

C'est aussi faire preuve d'amnésie par rapport à la politique nationale menée par la Droite lorsqu'elle était au pouvoir. Rappelons-nous ce qu'il s'est passé en 2005 lorsque la Droite a coupé les subventions dans les quartiers pour faire quelques économies, avec la flambée dans les banlieues. Le message, tel qu'il a été perçu par les habitants, était un message de mépris par rapport à leurs difficultés à vivre au quotidien. Lors du vote de la loi, M. Patrick BLOCHE a rencontré le ministre François LAMY pour défendre le fait que le quartier Belleville devait rester un quartier Politique de la ville. A mon arrivée, cela a fait partie de mes premiers dossiers et j'ai rencontré Mme Myriam EL KHOMRI pour lui réitérer cette demande. Nous avons ainsi obtenu une garantie, assez exceptionnelle dans le contexte budgétaire que connaît notre pays, à savoir le maintien de l'intégralité des subventions, des emplois-relais sur notre quartier Politique de la ville. Tel est le résultat de notre mobilisation, telle est notre ambition pour ce quartier. En votant cette délibération, nous allons traduire dans les actes la solidarité que nous voulons exprimer avec cette population qui en a le plus besoin.

Le débat se poursuivra au Conseil de Paris avec peut-être les amendements qui ont été évoqués.

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Quatre élus de l'opposition. Qui s'abstient ? Les élus du groupe écologiste. Qui vote pour ? Les élus du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Mme Leïla DIRI et M. Christian SAINT-ETIENNE. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2015 DDCT 14 Subventions à 107 associations pour le financement de 128 projets sur les quartiers Politique de la Ville parisiens. Première enveloppe 2015

M. le Maire : « Cette délibération concerne la première enveloppe au profit d'associations, dont des associations du 11^{ème} arrondissement. Mme Isabelle CHARPENTIER va rapporter et M. Jacques LEFORT s'est inscrit pour intervenir. »

Mme CHARPENTIER : « Le Contrat de ville n'est pas encore finalisé, mais les associations continuent leurs actions ; c'est pourquoi on leur accorde cette première enveloppe dans la même configuration. J'indique qu'il ne faut pas prendre en compte les fiches de présentation de l'association Ombre en Lumière et de l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) qui ont été incluses par erreur et feront l'objet d'un vote lors d'un prochain Conseil.

Pour simplifier la présentation, cette délibération regroupe toutes les subventions liées aux associations travaillant dans les quartiers Politique de la ville, mais je n'évoquerai que celles du 11^{ème} arrondissement, soit 13 projets (9 reconductions et 4 nouveaux projets) : 9 projets sur le renforcement du lien social, l'accès au droit, à l'offre culturelle, sportive et de santé, le développement de la citoyenneté ; 2 projets sur la réussite éducative, la parentalité et l'intervention en direction des jeunes ; 2 projets sur le développement de l'activité économique, l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle. Le montant total de ces subventions pour le 11^{ème} arrondissement est de 36 591 €, sachant que certaines associations reçoivent des subventions venant d'autres directions (Direction des Affaires Culturelles, Direction de la Jeunesse et des Sports, le Conseil régional). La Ville de Paris ne finance pas entièrement la plupart de ces actions. »

M. le Maire : « Merci. Concernant les fiches de présentation jointes par erreur à la délibération, je précise que le délibéré et l'exposé des motifs eux ne contiennent pas d'erreurs. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Je suis désolé M. le Maire de devoir vous faire revenir sur ce que vous avez dit à l'instant. Le groupe d'Union de la Droite et du Centre a bien l'intention de voter ces subventions, même si nous aurions aimé avoir des garanties de suivi, une vision un peu plus collective de façon à éviter le saupoudrage de ces associations et pouvoir augmenter l'efficacité de l'utilisation de cet argent public. Néanmoins ces associations, pour celles qui sont citées, ont une action positive dans ces quartiers et donc, nous voterons ces subventions à ces associations. »

M. le Maire : « J'en suis ravi. Il n'est jamais trop tard pour revenir à la raison. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Bonsoir. Je voudrais simplement rappeler, par rapport à la précédente intervention du Maire, que M. Jean-Louis BORLOO a mené une politique de la ville qui a été extrêmement ambitieuse, de l'ordre de 12 milliards d'euros, et qui a conduit à la rénovation de 300 000 logements en France. Sa politique a été saluée internationalement et a contribué de façon très significative à l'amélioration de nos quartiers, non seulement sur Paris mais aussi sur toute la France. Je voulais donc rappeler que la Droite et le Centre au pouvoir sont capables de mener des politiques très favorables aux populations de toutes natures. Merci. »

M. le Maire : « M. Patrick BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « On se retrouve un peu dans le débat précédent. Tout le monde est pour la Politique de la ville, tout le monde considère qu'il faut un Contrat de ville pour l'un des plus beaux quartiers de Paris, en tout cas du 11^{ème} arrondissement, le quartier de Belleville, quartier qui a été profondément bouleversé, dans le meilleur sens du terme, ces dernières années. Le Belleville de 2015 n'est pas le Belleville de 1995, pour avoir une date de référence, qui est l'élection de M. Georges SARRE et l'alternance qui a eu lieu dans le 11^{ème} arrondissement. Avez-vous conscience de la manière dont Belleville a changé en vingt ans ? Il y avait une concentration d'hôtels meublés, ce qui amenait souvent les adjoints de permanence, la nuit en plein hiver, à se retrouver à devoir reloger des gens qui avaient dû quitter des immeubles en flammes. C'est là où la Mairie de Paris a fait son effort d'investissement le plus important, non seulement en termes de construction de logements sociaux ou en termes d'éradication de l'insalubrité, mais également en termes d'équipement

public. Belleville d'aujourd'hui n'est pas le Belleville d'hier. Mais parce notre pays a vécu des événements terribles au début du mois de janvier, il faut plus que jamais un beau Contrat de ville à Belleville, celui qu'Isabelle CHARPENTIER nous a présenté avec conviction.

Il faut que la Politique de la ville s'exerce pleinement sur ce territoire, qui certes est moins large qu'antérieurement car il a été redécoupé sur des bases objectives, qui sont des bases sociologiques liés notamment à des critères de pauvreté. Il y a des associations formidables, un réseau précieux, un maillage qui a parfois été menacé mais qui a été préservé fort heureusement. A partir de là, il faut des financements de l'Etat, de la Mairie de Paris et quelque fois d'autres collectivités territoriales. Donc je trouve vraiment, et je m'en étonne, après votre dernière intervention M. LEFORT, que vous êtes trop bon de voter ces subventions. Entre 1995 et 2014, nous avons eu dans cette salle une opposition, bien qu'appartenant au même parti que vous, qui n'a jamais eu ces sous-entendus, ces mises en causes, ces doutes plus ou moins insidieux. « Poursuivant des buts pas très clairs » : ça veut dire quoi ? Surtout quand il y a une administration neutre et objective qui est celle de la Ville de Paris, du Département de Paris, qui fait bien sûr des évaluations. Les associations qui œuvraient il y a dix, quinze ou vingt ans ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui ; certaines subsistent, certaines se sont créées, d'autres ont disparu. Et là vous dites gentiment, presque par bonté, par charité peut-être chrétienne, que vous allez voter ces treize subventions. Il ne faut pas aborder ces questions de cette manière M. LEFORT. Il faut les aborder en responsabilité, en ayant d'abord conscience de l'investissement des femmes et des hommes qui, sur le terrain, dans ces associations, salariés ou bénévoles, permettent que le vivre-ensemble ait un sens dans un quartier comme Belleville. J'aurais voulu que vous puissiez dire « Je vote ces treize subventions avec fierté parce que ce quartier en a besoin » et que, comme vos prédécesseurs dans l'opposition municipale du 11^{ème} arrondissement, vous ne vous posiez pas les questions que vous vous êtes posées. »

M. le Maire : « Je pense que tous les arguments ont été échangés. Nous aurons d'autres occasions de débattre à nouveau sur des subventions Politique de la ville. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

2015 DAC 32 Subvention (91.000 euros) et avenant avec l'association 11^{ème} Evènements (11^e)

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE va rapporter et Mme Delphine TERLIZZI s'est inscrite pour intervenir. »

Mme DEBIEUVRE : « L'association 11^{ème} Evènements organise le festival Onze Bouge, qui a déjà fait l'objet d'une délibération lors du dernier Conseil d'arrondissement. Il s'agit ici de voter une subvention pour le festival qui rassemble énormément de monde dans le 11^{ème} arrondissement, en extérieur et dans des théâtres du 11^{ème} ou d'arrondissements limitrophes (3^{ème}, 10^{ème}). Son succès ne se dément pas depuis 19 ans. Nous votons ce soir une subvention

pour 2015 de 117 000 euros, soit 52 000 euros au titre de la culture et 65 000 euros sur proposition de la Mairie du 11^{ème} arrondissement, soit un complément de 91000 euros au titre de la culture, après déduction de l'acompte déjà versé (voté en 2014). Je vous remercie. »

Mme TERLIZZI : « Merci. Je souhaitais ajouter un complément d'information : la jeunesse du 11^{ème} ne se retrouve pas toujours forcément dans ce festival. En avril prochain, une rencontre entre toutes les structures jeunesse de l'arrondissement et l'association 11^{ème} Evènements sera organisée, de façon à ce que les jeunes puissent plus se retrouver à travers le festival, par rapport à la programmation et par rapport à leur participation à l'évènement (stages, participation à la billetterie). »

M. le Maire : « Merci. Le festival évolue et c'est heureux. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention. Non, nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2015 DAC 40 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production (11^e)

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE va rapporter, et Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

Mme DEBIEUVRE : « La Loge, situé au 77 rue de Charonne, est un endroit que nous apprécions particulièrement. C'est un endroit émergent où se produisent de nombreux artistes et qui permet à des directeurs de théâtre de venir faire en quelque sorte leur marché, comme M. Jean-Michel Ribes qui assiste régulièrement aux spectacles pour ensuite les programmer au Théâtre du Rond-Point. Ils ont fait émerger Christine and the Queens et Nora Hamzaoui. Nous sommes assez fiers d'avoir cette structure dans le 11^{ème} arrondissement. Il est proposé de leur attribuer une subvention de 20 000 euros. »

Mme SPINNEWEBER : « Les élus de la Droite et du Centre sont d'accord pour apporter un soutien à la jeune création et aux artistes émergents que défend cette association, créée depuis 2009. Vous l'avez rappelé, des artistes de premier plan ont fait leurs débuts sur cette scène. La Loge est donc un véritable dénicheur de talents reconnus.

Cependant en juin 2014, lors de la délibération pour l'octroi d'une subvention de 20 000 euros, nous avons attiré l'attention sur l'extrême fragilité financière de cette association. Sa situation ne s'est pas améliorée et, selon les documents fournis, elle est particulièrement critique, avec un déficit cumulé de 40 000 euros entre 2012 et 2013, un fond de roulement négatif de 100 000 euros et des dettes supérieures à douze fois l'actif disponible. Cette association est en fait victime de son succès, entraînant une augmentation des charges de fonctionnement difficiles à répercuter, compte tenu de la capacité limitée d'accueil (80 places). La situation est particulièrement préoccupante et aggravée par la non-attribution depuis deux ans de la Permanence Artistique et Culturelle (PAC) d'Ile-de-France.

Nous apprécions et nous soutenons la volonté de la municipalité de soutenir ce type d'activité de création culturelle. Cependant, nous ne pouvons que regretter le manque de soutien au

niveau de la région Ile-de-France qui fait cruellement défaut à cette association actuellement. Nous voterons donc cette proposition de subvention, en souhaitant que La Loge trouve les nouveaux soutiens financiers qui leur font cruellement défaut, faute de quoi elle sera malheureusement contrainte à réduire son niveau d'accueil d'artistes émergents, ce qui serait regrettable, compte tenu de la qualité de leur travail. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Martine DEBIEUVRE va vous répondre. »

Mme DEBIEUVRE : « Je me réjouis que vous votiez cette subvention, nous avons fait des progrès depuis l'année dernière. Ils en seront particulièrement heureux.

Je pense que vous n'avez pas tous les éléments : les désigner comme victimes de leur succès n'est pas tout à fait exact. Connaissez-vous le mode de fonctionnement des petits théâtres de Paris ? Ils font soit de la coproduction, soit ils font garage. Lorsqu'ils font garage, ils demandent une recette garantie aux artistes venant jouer dans leur théâtre. Cette recette garantie n'est pas mince (350 euros pour une soirée dans certains cas). Les artistes en début d'exploitation ont du mal à payer cette recette s'ils ne remplissent pas la salle, et on se retrouve dans des situations paradoxales où les artistes paient pour jouer. La Loge est en coproduction à 50/50, et c'est l'une des raisons pour lesquelles il est difficile pour eux de joindre les deux bouts. Devraient-ils passer à une coproduction à 60/40 ? C'est un modèle économique qu'il faudrait peut-être envisager.

Concernant la PAC, nous pouvons en effet regretter l'absence de soutien de la Région, mais elle l'a apporté à seulement dix établissements culturels ; La Loge n'est pas la seule à ne pas l'avoir eue.

Il faut soutenir La Loge. Ils ont lancé un appel participatif et ont récupéré jusqu'à maintenant 11 000 euros ; ils vont toucher de la réserve parlementaire de M. Patrick BLOCHE, ainsi qu'une subvention dans le cadre de l'amendement Bloche. Nous espérons donc que toutes ces démarches les aideront à sortir de cette situation. »

M. le Maire : « Effectivement, c'est un modèle fragile mais il s'agit d'une activité que nous soutenons tous. Nous pouvons nous féliciter d'avoir dans le 11^{ème} arrondissement une structure comme La Loge. C'est une chance pour la création et pour le monde du théâtre. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

PROPRETE ET EAU

2015 DPE 37 Collecte du verre en porte à porte - Marché de services - Modalités de passation

M. le Maire : « M. Luc LEBON va rapporter. M. Pierre JAPHET et M. Adrien TIBERTI se sont inscrits. »

M. LEBON : « Merci. La collecte du verre mise en œuvre à Paris rentre pleinement dans l'objectif de réduction des déchets ménagers. De plus, le verre est un matériau qui est recyclable de façon indéfini. Sa récupération est donc d'un intérêt environnemental majeur en préservant les ressources naturelles et énergétique, et participe pleinement à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

En 2014, il a été collecté dans le 11^{ème} arrondissement 4500 tonnes de verre (8% du total parisien), qui ont permis d'économiser :

- 2888 tonnes de sable,
- 2500 m³ d'eau,
- 1810 tonnes de CO²,
- 4960 MW·h

Les contrats actuels arrivant à échéance le 30 juillet 2016, un nouvel appel d'offre est lancé afin d'assurer la continuité du service. Il y a un dispositif intéressant dans ce nouvel appel d'offre : des clauses d'insertion ont été renforcées par rapport au marché précédent. L'ensemble des prestataires doivent assurer un minimum d'heures pour l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et les candidats pourront s'engager sur un volume d'heures supplémentaires au seuil minima. Ces propositions seront valorisées dans l'analyse des offres. »

M. JAPHET : « Le groupe écologiste ne pouvait pas ne pas prendre l'occasion de cette délibération pour dire l'importance de collecter et trier les déchets, notamment le verre. Ce qui est encore mieux, c'est de produire moins de déchets. Nous espérons que dans le cadre des états généraux de l'économie circulaire de septembre prochain, nous pourrions aborder le retour et le développement du verre consigné, qui est une façon efficace de réutiliser le verre sans avoir à le retraiter et à consommer de l'énergie pour ce retraitement. »

M. TIBERTI : « Vous avez tous remarqué qu'il s'agissait d'un marché public, et comme nous restons attachés à la même ligne politique, nous ne comprenons toujours pas pourquoi ce genre de prestation ne peut pas être assuré en régie, ce qui permettrait un gain d'argent pour la collectivité et une amélioration des conditions de travail et des conditions sociales des travailleurs. Je vous rappelle qu'un des allocataires du marché, qui concerne d'autres arrondissements de l'ouest parisien, a connu un conflit social très dur (plus de 43 jours), traduisant les difficultés de travail dans ce genre d'entreprise. M. Luc LEBON faisait allusion aux clauses sociales introduites dans la délégation : la clause concernant l'insertion constitue effectivement un vrai progrès. Cependant il y a une clause, dite sociale, où il est question de lutter contre l'absentéisme et de prévenir les conflits sociaux : cette clause est bien trop vague car elle peut vouloir dire tout et son contraire. Prévenir les conflits sociaux veut-il dire qu'en cas de grève, le patron serait responsable et qu'il lui faut mettre tout en œuvre pour empêcher les conflits sociaux dans son entreprise ? Je pense qu'il faut être plus exigeants et plus précis, ou tout simplement passer en régie. C'est la raison pour laquelle le groupe communiste votera contre cette délibération. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Luc LEBON va vous répondre. »

M. LEBON : « Nous l'avons récemment évoquée lors de la réunion de lancement des plans de propreté, nous sommes plutôt favorables à la consigne. C'est un débat qui dépasse le cadre des arrondissements, mais il rentre dans une réflexion globale sur les collectes, sur la

réorganisation à long terme des collectes. C'est une piste qui nous semble particulièrement intéressante à explorer.

Je suis entièrement d'accord avec vous M. TIBERTI sur la question de la gestion en régie ou en délégation. C'est une question qu'il faut aborder. La Maire de Paris avait pris l'engagement en début de mandature qu'il n'y ait pas de modifications des répartitions des collectes entre régie et délégation durant cette mandature (pour stabiliser la situation par rapport à la précédente mandature). Concernant le 11^{ème} arrondissement, je ne vois pas d'obstacles à l'appliquer sur l'organisation des collectes dans l'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Les élus du groupe communiste. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

URBANISME

2015 DU 29 Opération Truillot : déclaration d'utilité publique sur l'immeuble 64 boulevard Richard Lenoir – 16 rue Moufle (11^e)

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. Mme Joëlle MOREL et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF interviendront ensuite. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. C'est un grand plaisir d'évoquer à nouveau ce grand et beau projet d'aménagement urbain, le jardin Truillot, un aménagement majeur pour notre arrondissement et une mise en œuvre d'une réserve au Plan Local d'Urbanisme datant de près de quarante ans. Nous avons déjà évoqué à maintes reprises le jardin Truillot (construction de l'immeuble de 14 logements sociaux et de la crèche de 66 places, qui ont été inaugurés ; démolition de l'immeuble très vétuste où était logé le SAMU social ; déménagement du garage Mercedes ; commerces attenants dédiés au textile).

L'objectif est simple : dégager totalement la parcelle, comme le prévoit la réserve au Plan Local d'Urbanisme, réserve pour espace vert. Tout est dégagé côté boulevard Voltaire, donc si l'on veut avoir une perspective que d'aucuns qualifieront d'historique, il faut que cette perspective soit dégagée du côté du boulevard Richard Lenoir. Or côté Richard Lenoir, sur une parcelle correspondant au 64 boulevard Richard Lenoir / 16 rue Moufle, il y a encore un immeuble d'habitation, un hôtel meublé et un bar dit « Bar à la bouteille », bien connu des habitants du 11^{ème} arrondissement.

Le projet de délibération est d'une grande simplicité : il s'agit de lancer deux enquêtes publiques, une enquête parcellaire et une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, afin que la Maire de Paris, si cette délibération était adoptée, puisse acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation cette parcelle.

En termes de calendrier, ces deux enquêtes pourraient avoir lieu au deuxième trimestre 2015, ce qui amènerait à ce que l'ordonnance d'expropriation puisse intervenir à la fin de cette année, et la prise de possession en 2016 pour maintenir le calendrier de réalisation de ce jardin.

C'est bien sûr un coût complémentaire qui n'est pas minime (5,8 millions d'euros) pour permettre l'acquisition et la libération de la parcelle. Si l'on vote cette délibération, la Maire de Paris pourra demander au Préfet de prononcer la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'aménagement de ce futur jardin public, et pourra autoriser le dépôt de tout permis de démolir et, ultérieurement, de construire. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je souhaite ajouter quelques informations concernant cette parcelle de 5000 m² qui sera transformée en jardin ouvert au public en juillet 2018. La démolition du garage Mercedes et des locaux commerciaux côté boulevard Richard Lenoir va débiter dans quelques semaines. Une fois la démolition terminée en septembre prochain, un nivellement du terrain et des analyses du sol seront entrepris. La parcelle sera totalement dégagée à la fin de l'année 2015. La Mairie du 11^{ème} a obtenu de l'Hôtel de Ville l'autorisation d'utiliser cette parcelle pendant la phase de préparation au jardin, soit pendant une année. Cette parcelle verra donc l'installation d'un jardin éphémère pendant toute l'année 2016. Ces installations seront peu onéreuses et mises en place rapidement dans le but que les habitantes et les habitants du 11^{ème} puissent profiter au plus vite des ces espaces de respiration qui nous manquent tant dans notre arrondissement.

La Mairie du 11^{ème} a choisi d'y installer, côté Voltaire pendant cette période, des espaces sportifs pour les jeunes (jeux de ballons, skate, muret d'escalade). Je souhaite également que, du côté Richard Lenoir, un jardin partagé puisse voir le jour. Des bacs-sacs seront installés au plus vite pour que, au printemps prochain, nous puissions semer, jardiner et organiser des moments conviviaux pendant tout l'été 2016.

Je profite de ce temps de parole pour annoncer les journées « Enjardinez-vous ! » qui se dérouleront les 10, 11 et 12 avril 2015. Nous pouvons dès à présent imaginer que les journées Enjardinez-vous ! 2016 se dérouleront sur la parcelle du jardin éphémère Truillot. Voilà une belle perspective ! Merci.»

M. le Maire : « Merci, il ne me reste plus qu'à vous demander de la mettre en œuvre au titre de votre délégation. En tout cas, nous partageons cette belle ambition d'ouvrir et de mettre à disposition des habitants le jardin Truillot le plus rapidement possible. Je donne la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Je reprendrai l'expression de Mme MOREL et de M. BLOCHE d'une « belle perspective », puisqu'il s'agit de l'une des créations urbanistiques majeures de notre arrondissement peut-être depuis Haussmann. J'ai juste un petit regret : cette maison romantique dans laquelle était installé le garage Mercedes a été saccagée au fil des ans par les occupants. Ce bâtiment construit sous Louis Philippe a été dénaturé et il n'en reste plus grand-chose. De plus, je crois qu'il y a une forte nécessité de dépollution du terrain.

Mais, comme l'a rappelé M. BLOCHE, il y a de l'autre côté cet immeuble qu'il va falloir démolir, dans lequel se situe un café populaire, et sur lequel se situe une des images emblématiques de notre arrondissement, qui a fait le tour du monde, la fameuse bouteille de picon rouge, qui témoigne d'un passé populaire de notre arrondissement. Je trouverais dommage que cette sculpture, cette bouteille parte à la casse ; il faudrait que l'on trouve un endroit où la replacer, peut-être dans ce jardin, comme un témoignage du passé et du patrimoine de notre arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne résiste pas au plaisir de souligner l'évolution sémantique que l'on trouve dans votre propos, entre votre vision de ce qui était à l'origine une publicité pour Picon Bière et votre appréciation de la publicité aujourd'hui. Mais peut-être que dans cinquante ans, les publicités d'aujourd'hui seront rentrées dans le patrimoine « historique » qu'il faut protéger. M. Patrick BLOCHE va répondre. »

M. BLOCHE : « Tout d'abord, je ne peux pas résister au plaisir de continuer cet échange avec M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF : après les dauphins de la place de la République, la bouteille de Picon Bière du boulevard Richard Lenoir. Mais je vous rejoins car j'ai comme vous ce souci. Nous avons tous en tête la photo de Robert Doisneau, très caractéristique de ce quartier du boulevard Richard Lenoir. L'interdiction de la publicité pour l'alcool n'existant pas à l'époque où cette photo a été prise, dans les années 60, on peut identifier la marque à laquelle faisait référence cette bouteille publicitaire. Elle a été mise dans un bien mauvais état : repeinte en rouge, elle n'a plus la fringance de l'époque de la photo de Robert Doisneau. Mais le fait de récupérer cette bouteille, de la restaurer et de lui trouver un emplacement privilégié permettra effectivement d'avoir ce souci patrimonial, d'inscrire ainsi l'aménagement du jardin Truillot dans l'histoire du 11^{ème} arrondissement et pour avoir l'opération d'aménagement urbain sans doute la plus révolutionnaire depuis le baron Haussmann.»

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'interventions. Nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : « Nous allons passer au vote global des délibérations n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions :

- **11201506** Choix de la gestion déléguée pour le centre d'animation Victor Gelez (11^e) et autorisation à M. le Maire du 11^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de retenir le marché public comme mode de gestion pour cet équipement conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics
- **2015 DFPE 47** Subvention (44.711 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les 400 Coups pour la crèche parentale (11^e).
- **2015 DAC 106** Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e)
- **2015 DLH 48** Protocole transactionnel relatif à la renonciation d'un bail commercial dans des locaux communaux situés dans l'immeuble en copropriété 37 bis rue des Trois Bornes (11^e)

Qui vote pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ADRESSES AU CONSEIL DE PARIS**V11201504 Vœu relatif aux bains-douches situés au 42 rue Oberkampf**

M. le Maire : « Les deux vœux relatifs aux bains-douches du 42 rue Oberkampf vont être présentés conjointement par M. Adrien TIBERTI. M. Michel BILIS apportera la réponse de l'exécutif, avec une proposition de fusion des rédactions des deux vœux. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Tous les conseillers ont pu le découvrir sur table, les deux vœux ont d'ores et déjà été amendés de manière à être fusionnés dans un seul vœu. Ce vœu demande un certain nombre de changements pour augmenter le caractère social de cet établissement et pour s'assurer de développer ce caractère social et tous les avantages que l'on peut en tirer :

- Augmenter le nombre de jours d'ouverture.
- Rapprocher la DASES (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé) et la DJS (Direction de la jeunesse et des sports) : historiquement, les bains-douches sont gérés par la DJS, mais les activités que nous voudrions voir être développées dans l'établissement concernent plus spécifiquement les problématiques portées par la DASES. Nous aimerions donc qu'il y ait un rapprochement, en termes de gestion, entre les deux directions sur cet équipement.
- Créer et implanter un accueil de jour.
- Lancer une étude de faisabilité pour cet accueil de jour.

Nous l'avons dit, beaucoup de personnes vivent dans la rue, dans notre arrondissement, dans Paris, et leur nombre est en augmentation. La municipalité parisienne, Mme Anne HIDALGO, Mme Dominique VERSINI, ont à cœur de faire de la solidarité une grande cause. Nous avons dans l'arrondissement l'occasion de nous inscrire dans ce projet et de développer un accueil de jour. J'invite donc l'ensemble des élus présents à se joindre à nous pour essayer de développer cet équipement et de faire en sorte qu'il y ait un véritable accueil de jour au 42 rue Oberkampf. »

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL et Mme Nicole SPINNEWEBER ont demandé à prendre la parole. »

Mme MOREL : « Nous savons combien la création de la bagagerie implantée dans les bains-douches a été un réel combat pendant de longues années. Le groupe écologiste salue la ténacité de tous ces bénévoles qui travaillent au quotidien au plus près des populations en très grande difficulté. Le choix d'installer la bagagerie dans les bains-douches a du sens. Malheureusement, n'a pas favorisé le travail de l'association auprès des gens à la rue : ils sont confrontés régulièrement à la fermeture de l'équipement suite aux grèves des salariés, leurs permanences sont annulées au jour le jour. Des solutions doivent être trouvées pour leur permettre de continuer le travail dans les meilleures conditions. Ce vœu est une première étape.

Au-delà du vœu, que nous approuvons bien évidemment, le groupe écologiste renouvelle sa demande pour que l'équipe municipale aide l'association, qui est une association particulière car issue des Conseils de quartier. Le journal municipal pourrait être le relais régulier de l'activité des associations, pour les aider par exemple à renouveler les personnes bénévoles,

pour donner de la visibilité aux associations : une manière simple et efficace pour aider les associations à se développer. »

Mme SPINNEWEBER : « Je rejoins les propos de Mme Joëlle MOREL. Nous tenons à saluer le travail des bénévoles de l'association « 11000 Potes », tous les bénévoles des Conseils de quartier et tous les habitants qui participent à cette belle opération et qui accueillent une population particulièrement fragile. Je tiens à dire que leur accueil est particulièrement bienvenu car c'est une population qui n'irait pas instinctivement se diriger vers des accueils plus institutionnels. Ils font vraiment un travail remarquable et je pense que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour aider à pérenniser cette association. La proposition de Mme MOREL pour les aider à trouver des volontaires est la bienvenue.

Je voulais aussi évoquer un point qui a aussi été soulevé par Mme MOREL, sur les difficultés rencontrées au niveau des horaires d'ouverture : les casiers ne sont accessibles que lorsque les bains-douches sont ouverts. Je vois que ce problème est déjà abordé puisque le vœu propose d'augmenter les créneaux d'ouverture. Je reviens sur les difficultés importantes rencontrées du fait des grèves. M. TIBERTI, je ne porte aucun jugement sur les grèves et leur bienfondé, je fais seulement un constat : à partir du moment où les bains-douches sont fermées, malheureusement les SDF sont pénalisés et ne peuvent pas accéder à leur casier où est consigné leur maigre patrimoine et leurs affaires personnelles. Je pense que le vœu pourrait être enrichi au niveau du travail préalable, en prévoyant un accès indépendant, de manière à éviter ce genre de difficulté et permettre aux sans-abris d'accéder à leur casier, quel que soit le jour, dans la mesure où des bénévoles puissent les accueillir. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-François MARTINS demande la parole. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. Ce vœu est un hommage à tous ceux qui permettent d'accueillir dans les bains-douches des personnes, non seulement de la rue, mais aussi des travailleurs pauvres, des personnes résidant dans des bâtiments insalubres ou dans des logements surpeuplés. A mon tour de saluer les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui exploitent une grande partie de cet équipement : ils assurent l'accueil des usagers, le maintien de cet équipement dans un état d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité important. Je le dis car je veux nous garder d'émettre des avis trop définitifs sur les rattachements administratifs de tel équipement à telle direction de la Ville, et il faut mesurer que derrière chacune de ces questions sociales liées aux bénéficiaires et aux usagers, il y a les questions sociales liées aux agents de la Ville de Paris, auxquels je sais que vous êtes extrêmement attaché. Sur ce point, j'ajoute que les bains-douches représentent un objet un peu particulier à la Ville de Paris : c'est un objet qui, dans son fonctionnement et son savoir-faire technique d'exploitation, est dans la tradition des équipements de la Direction de la Jeunesse et des Sports, notamment des piscines, équipements où l'on gère des lieux extrêmement humides, avec des jeux de ventilations, d'hygiène, de propreté et d'usage surintensif, représentant la gestion d'équipement telle que seule la Direction de la Jeunesse et des Sports sait le faire à la Ville de Paris, mais avec des publics d'usagers qui sont effectivement plutôt des publics DASES. Dans ce cadre des équipements, ils sont gérés par des ouvriers, des agents de la catégorie C de la Ville de Paris qui font notre fierté et notre honneur, mais qui sont des agents de catégorie C qui n'existent pas à la DASES. La DASES ne sait pas gérer les ouvriers ni les catégories C, elle n'a pas ce type d'agent dans sa direction et l'organisation avec des agents de maîtrise, l'organisation de ces équipes d'hygiène, de propreté et de salubrité est plutôt un savoir-faire qui est présent aujourd'hui dans une direction et qui ne l'est pas à la DASES. Nous avons donc un point d'équilibre à trouver entre une exploitation fonctionnelle d'un lieu de

propreté et le besoin des publics. C'est ce que nous permet finalement la gestion d'un lieu en régime municipal avec en son sein une association pour le gérer, comme le fait la DASES dans un certain nombre d'équipements à Paris, où elle n'est pas elle-même directement le prestataire d'accueil et de gestion des publics en situation d'exclusion. Dans le 11^{ème} arrondissement, nous avons la chance qu'il s'agisse de « 11000 Potes ». Ce sont ces modèles, entre la Direction qui exploite un équipement complexe, la DASES qui connaît les publics et les associations qui ont un savoir-faire, une agilité et qui ont la force, la chaleur et l'enthousiasme des bénévoles, qui nous aident à remplir ces missions. On peut trouver un équilibre juste, et c'est pourquoi le groupe PRG-CI mettra un avis très enthousiaste sur ce vœu, qui du coup trouve ce bon équilibre entre l'ensemble de la complexité d'un tel équipement, mais qui a vocation à répondre aux exigences sociales d'une ville dense comme la nôtre. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je redonne la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Pour synthétiser la discussion, puisqu'il n'y a pas eu de contradiction entre les diverses interventions, je voudrais souligner que la finalité de cet ensemble, constitué par les bains-douches, la laverie et la bagagerie, est une finalité clairement sociale. Mais effectivement, dans le fonctionnement pratique, technique et logistique, cet ensemble est assuré par la Direction de la Jeunesse et des Sports. On conviendra, et cela a été dit par tout le monde, que les usagers de cette structure, sans pour autant être systématiquement des personnes en grande précarité, sont néanmoins des personnes en situation sociale fragile ou difficile et ne sont pas spécialement jeunes ou sportifs. Il est donc tout à fait souhaitable que la DASES puisse être impliquée beaucoup plus étroitement dans la gestion et la supervision de cet ensemble, d'autant plus que, et c'est la deuxième partie du vœu fusionné, il y a des projets importants concernant cette structure qui consistent à mieux l'agencer, à réorganiser son fonctionnement interne, ce qui nécessitera des travaux. Il y a aussi le projet d'y créer un centre d'accueil de jour pour les personnes à la rue. Tous ces éléments, qui ont été pris en compte dans le Programme d'investissement municipal, nécessiteront une opération de travaux conséquente. De ce fait, il est important que la DASES puisse avoir son mot à dire sur les priorités en matière de travaux concernant cet établissement. »

M. le Maire : « Merci. Je pense que l'essentiel a été dit mais j'ajouterai cet élément pour que tout le monde ait bien en tête l'enjeu de ce vœu : il y a beaucoup de surfaces dans cet immeuble peu ou pas utilisées, notamment dans les sous-sols ou les entresols. L'objectif du retour de la DASES dans la gestion de cet immeuble, c'est qu'elle puisse l'utiliser à des fins plus directement sociales.

Nous allons passer au vote de ce vœu :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant qu'une laverie-bagagerie a été ouverte en 2009 au 42 rue Oberkampf, où sont également situés les bains-douches de l'arrondissement, bains-douches dont la gestion est assurée par la DJS, qui occupe par ailleurs pour ses formations les étages supérieurs du bâtiment ;

Considérant que la gestion de la bagagerie et de la laverie a été confiée à l'association « 11 000 Potes », qui mène un remarquable travail à destination d'un public en grande précarité, par la volonté des conseils de quartier et de la Mairie du 11^{ème} arrondissement ;

Considérant que ces bains-douches et, de fait, la laverie et la bagagerie, sont aujourd'hui ouverts par la DJS seulement quatre jours par semaine ;

Considérant par ailleurs le projet de création, dans ces mêmes locaux, d'un centre d'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe, qui serait complémentaire aux activités déjà existantes de bain douches-laverie-bagagerie ;

Considérant la configuration actuelle des locaux, qui rend difficile l'accès aux baignoires et à la bagagerie-laverie, situés en étage, et qui nécessite une mise en accessibilité du bâtiment afin d'y permettre la création d'un centre d'accueil de jour ;

Considérant l'étude exploratoire déjà réalisée en octobre 2011 par l'Agence d'Etudes d'Architecture de la Mairie de Paris;

Considérant la volonté de la municipalité du 11^{ème} arrondissement que les baignoires du 42 rue Oberkampf apportent une réponse sociale globale aux besoins exprimés par des personnes en situation de grande précarité, qui s'inscrive en lien et dans la continuité des actions qui seront entreprises dans le cadre du plan de lutte contre l'exclusion, grande cause municipale à Paris ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11^{ème} arrondissement, Monsieur Luc LEBON, Monsieur Adrien TIBERTI, Monsieur Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, Madame Joëlle MOREL, Monsieur Pierre JAPHET et les élus de la majorité ;

Emet le vœu :

- Que la DJS étudie la possibilité d'augmenter le nombre de jour d'ouverture au public des baignoires du 42 rue Oberkampf ;
- Que la DASES de la Ville de Paris soit associée plus étroitement à la supervision et à la gestion des activités de bain-douche-laverie-bagagerie à cette adresse ;
- Que la DASES et la DJS travaillent en concertation, en lien avec la Mairie du 11^{ème} arrondissement, à la création et à l'implantation d'un accueil de jour ;
- A cette fin, qu'une première étape soit lancée et qu'une étude de faisabilité soit effectuée par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA) de la Ville de Paris.

Mme SPINNEWEBER : « J'aurais souhaité que l'on précise dans le vœu que nous tenions à la présence d'un accès séparé des baignoires dans le cadre de la réorganisation. »

M. le Maire : « J'ai bien entendu votre proposition, mais je ne suis pas revenu sur ce point car nous avons demandé qu'une étude de faisabilité soit faite par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture. Pour avoir visité le bâtiment, je pense que ça doit être réalisable, mais cela demande d'adapter le fonctionnement notamment des services de la DJS. Laissons donc les services travailler pour étudier la situation. Il est évident qu'il s'agit d'un besoin. J'ai vu une première étude de faisabilité qui était sensée mettre en accessibilité le bâtiment : il restait en fait des marches à l'entrée du bâtiment. Nous avons bien ces questions en tête, et elles seront prises en compte au procès-verbal de la séance. »

Mme SPINNEWEBER : « Ce n'est pas précisé non plus, mais je pense que les associations travaillant dans ce complexe, les habitants et les Conseils de quartier sont aussi associés à cette réflexion préalable. »

M. le Maire : « Bien sûr, elles le sont d'ores et déjà. Je ne suis pas revenu dessus car ce n'était pas le sujet du vœu. Le soutien à l'association a déjà été traduit en acte : je les ai reçus, avec le directeur de cabinet de Mme Dominique VERSINI et M. Michel BILIS. Ensemble, nous avons

pu leur indiquer les pistes de travail pour se pérenniser, comme l'a évoqué Mme MOREL à travers l'appel à bénévoles. Tout cela est intégré et nous allons progresser.

Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201505 Vœu relatif à l'appel à végétalisation Du vert près de chez moi

M. le Maire : « M. David BELLIARD va présenter le vœu. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Ce vœu a pour objectif l'amélioration d'un dispositif, que nous avons très largement soutenu lors de précédentes discussions, de l'appel à projet « Du vert près de chez moi », et de ce processus de végétalisation de Paris auquel nous sommes toutes et tous attachés. Nous avons constaté qu'un certain nombre de problèmes, d'imperfections, de dysfonctionnements, notamment dans la communication envers les personnes ayant fait des propositions, s'accumulaient et rendaient le dispositif imparfait. Or, un projet participatif nécessite des interactions permanentes avec celles et ceux qui participent. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de la dynamique participative. Cette interaction est un facteur-clé de succès pour la pérennité et le développement du dispositif.

Le vœu a pour objet de faire un certain nombre de propositions pour améliorer le dispositif et l'appel à la végétalisation, notamment sur des questions de communication, de calendrier, de visibilité du calendrier, ainsi que des propositions d'actions en termes de coordination. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je voudrais d'abord faire une remarque sur la forme. Nous avons pris l'habitude lors de ce Conseil de se centrer sur des vœux concernant l'arrondissement ; dans sa forme, je pense que ce vœu a davantage sa place au Conseil de Paris.

Sur le fond, il est vrai que le dispositif de végétalisation « Du vert près de chez moi » est un projet innovant et participatif, et qui a rencontré du succès auprès des Parisiens. Mais à ce stade, nous sommes un peu étonnés par le vœu qui reprend beaucoup d'éléments qui sont actuellement en développement ou qui sont déjà faits. Il est vrai que le processus a pris plus de temps que prévu (des demandes ont été faites pour prolonger la concertation à la fin de 2014), et les retours n'ont pas encore été tous faits. Mais certains ont été faits, même ceux qui sont réclamés dans le vœu. Les échanges de coordonnées restent très encadrés par les contraintes légales et notamment par la déclaration des fichiers à la CNIL, ce qui rend très difficile de communiquer les coordonnées des personnes ayant déposé un projet.

Concernant le calendrier, les directions territoriales de la Direction des Espaces Verts sont en train de travailler pour programmer des calendriers précis de mise en œuvre pour chaque projet dans les arrondissements. Ce travail nécessite donc encore un certain délai.

A ce stade du projet, nous estimons que ce vœu ne nous semble pas opportun. Je recommande donc que nous ne prenions pas part au vote. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL demande la parole. »

Mme MOREL : « En tant qu'élue en charge des espaces verts, de la biodiversité et du Plan Climat, ce vœu déposé dans plusieurs arrondissements a permis d'accélérer le processus puisque, suite à la rencontre avec Mme Pénélope KOMITÈS hier, je peux apporter ce soir quelques réponses aux propositions qui sont formulées.

Sur le site de la Ville de Paris, une première liste des propositions retenues a été mise en ligne il y a quinze jours. Depuis hier, d'autres listes sont mises à jour sur le site. Les propositions réalisables mais non retenues sont au nombre de 35 dans le 11^{ème} arrondissement. Cette liste est particulièrement intéressante pour les arrondissements car elle permettra d'engager un travail pour tenter de trouver les moyens humains et financiers pour faire aboutir ces propositions en dehors de l'opération « Du vert près de chez moi ». Ce travail serait facilité si nous pouvions avoir accès aux coordonnées des personnes qui ont fait des propositions, mais malheureusement, comme l'a indiqué M. Luc LEBON, cela n'est pas possible.

Les propositions non réalisables techniquement par la DEVE et donc non retenues sont au nombre de 109 dans le 11^{ème} arrondissement. A côté de chaque proposition, est notée la raison pour laquelle cette proposition n'est pas retenue : le plus souvent, dans le 11^{ème}, l'obstacle à la réalisation est l'étroitesse des espaces.

Dans le 11^{ème} arrondissement, 18 propositions sont retenues par la DEVE et vont donc se mettre en place d'ici quelques semaines. Le calendrier précis et les modalités de mise en place des 18 propositions n'ont pas encore été fournis. Mais je suis confiante car depuis quelques jours les choses avancent un peu plus rapidement. »

M. le Maire : « Souhaitez-vous retirer le vœu, étant donné que le processus est engagé ? Non. Je pense que tout le monde s'est exprimé. M. Luc LEBON a évoqué les deux éléments essentiels. D'ailleurs, ce vœu n'est pas le seul qui soit parisien et non un vœu d'arrondissement. Dans ma grande faiblesse, j'ai inscrit à l'ordre du jour de cette séance tous les vœux qui ont été déposés. Je reviendrai, pour les prochains Conseils d'arrondissement, au fonctionnement déjà appliqué : les vœux qui ne seront pas spécifiques au 11^{ème} arrondissement ne seront pas inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que depuis 2007, le programme de végétalisation de Paris constitue une des orientations de la stratégie d'adaptation du Plan Climat et Énergie de Paris qui prépare la ville aux évolutions climatiques et à la raréfaction des ressources ;

Considérant que le plan biodiversité de la Ville de Paris a défini comme objectif de sensibiliser les citoyens et mobiliser les acteurs du territoire pour transmettre à tous les Parisiens et aux générations futures une culture de l'écologie urbaine. Et dans la perspective que ce plan sera redéfini dans les prochains mois ;

Considérant le projet de loi relatif à la biodiversité qui entend renforcer et renouveler les politiques publiques en faveur de la biodiversité et en particulier de mieux concilier activités humaines et biodiversité ;

Considérant que 2015 sera l'année de la COP21 en France où Paris sera la ville hôte et qu'à ce titre, montrer des réalisations concrètes visibles et citoyennes est un symbole fort ;

Considérant que la première étape de l'opération « Du vert près de chez moi » s'est terminée il y a peu et que nous sommes désormais dans le deuxième temps, celui de l'analyse des propositions ;

Considérant que la Ville de Paris mène une telle opération pour la première fois et que des ajustements sont donc naturels et même attendus ;

Considérant le souhait annoncé par la Ville de Paris de donner à tous ses habitantes et habitants la possibilité de s'exprimer sur des espaces à végétaliser ;

Considérant qu'un réel processus démocratique, passe par des temps d'échange entre les acteurs, et des processus de délibérations mais aussi par une connaissance préliminaire par l'ensemble des acteurs de chaque étape de l'opération ;

Considérant que cette opération a remporté un vif succès et que certaines propositions pourront se concrétiser mais qu'un grand nombre pourraient ne pas correspondre aux critères retenus ;

Sur proposition des élu-es du groupe Europe Ecologie les Verts,

Emet le vœu :

- Que l'ensemble des propositions non retenues soient portées à la connaissance des arrondissements avec les modalités de sélection et les motifs de refus ;
- Qu'après avoir obtenu l'accord préalable des porteurs de projet, leurs coordonnées soient transmises aux services concernés dans les arrondissements ;
- Que budget global ainsi que celui alloué à chaque arrondissement pour cette opération soit annoncé ;
- Qu'un calendrier précis des prochaines étapes soit publié ;
- Que les choix des futurs points à végétaliser dans les arrondissements soient décidés avec chacun des maires des arrondissements et avec les élu-es concerné-es par cette opération ;
- Que l'expérience de la première opération « Du vert près de chez moi » soit partagée entre les arrondissements, recueillie et prise en compte pour améliorer le déroulement d'opérations similaires ultérieures ;
- Que la Ville demande qu'une étude soit réalisée par chacun des bailleurs sociaux pour répertorier les espaces disponibles pour des végétalisations. L'objectif est que ces parcelles soient prises en charge et entretenues par les locataires ;
- Que lors de la prochaine étape, il soit demandé aux porteurs de projets de donner leurs coordonnées, et que des initiatives collectives soient favorisées notamment pour des projets nécessitant des interventions d'habitants, et non prises en charge en règle générale par la DEVE (notamment jardinières, fleurissement des pieds d'arbres) ;
- Qu'il soit, le cas échéant, envisagé de rebaptiser l'opération « Du vert près de chez nous » ;
- Que des actions de coordination soient mise en œuvre au niveau parisien et dans les arrondissements, afin d'accorder la programmation et la réalisation des projets issus de l'opération « Du vert près de chez moi », du budget participatif 2014 (murs végétalisés, jardins dans les écoles notamment), des projets inscrits au PIM, et les engagements de mandature autour de la végétalisation.

Le groupe socialiste et le groupe PRG – CI ne participent pas au vote. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ce vœu ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201506 Vœu relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche

M. le Maire : « Je pense que ma dernière réflexion sur les vœux parisiens pourrait s'appliquer sur ce vœu aussi. Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, vous avez la parole. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, semble apparemment incapable de prendre une décision sur le sujet de l'ouverture des commerces le dimanche. Malgré les travaux de la Mission d'information et d'évaluation, et le vote en première lecture de la loi Macron à l'Assemblée Nationale, nous, élus de la Droite et du Centre, demandons donc de donner la parole aux Parisiens en organisant un référendum d'initiative locale sur ce sujet. Nous demandons également la mise en place d'un groupe de travail, composé à parité d'élus de la majorité et de l'opposition, pour définir les questions précises qui seront posées. Ainsi les Parisiens, et notamment les Parisiens du 11^{ème}, pourront dépasser cet immobilisme et se prononcer eux-mêmes sur ce qu'ils souhaitent. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « J'aimerais juste rappeler à la Droite qu'il est important que le droit du travail ne soit pas soumis à des référendums d'initiative populaire ou locale. Le droit du travail a été mis en place, trop progressivement et il est hélas de plus en plus remis en cause, pour rétablir l'équilibre entre l'employeur et l'employé, une relation inégalitaire par nature. Le Code du travail essaie de rétablir cette égalité ; il essaye car c'est loin d'être le cas. Toujours est-il qu'il n'est pas acceptable de soumettre des évolutions de la législation du travail à des référendums d'initiative locale. Il y a un droit et il doit s'appliquer partout de la même façon en France. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF demande la parole. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Je n'ai pas compris ce que souhaite la Droite. Ce vœu semble vouloir un référendum pour permettre aux commerces d'ouvrir le dimanche, alors que j'avais compris que l'UMP et l'UDI, au niveau national, s'apprêtaient à voter largement contre les lois Macron, qui ouvrent de larges perspectives, avec 12 dimanches sur décision du maire, la création de zones internationales (gares, grands magasins, quartiers de commerces de luxe), la création ou extension de nouvelles zones touristiques. Le sujet a donc été très largement débattu.

Je voudrais rappeler que le Parti Radical de Gauche soutient le gouvernement dans cette démarche de liberté du commerce, de service, de développement de l'emploi et de l'attractivité économique de notre pays, comme semble la soutenir une majorité de Français, et plus fortement de Parisiens si l'on s'en réfère aux sondages commandés par la Mairie de Paris (75% d'avis favorables à la loi Macron). Néanmoins, les Radicaux de Gauche sont défavorables aux démarches référendaires en général : les réponses apportées sont rarement les réponses à la question posée, à cause notamment de l'hyper politisation de ces référendums. C'est la raison pour laquelle, en tant qu'élus Radical de Gauche, je m'abstiendrai sur ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. David BELLARD. »

M. BELLIARD : « Je souhaite rappeler que le groupe EELV votera contre ce vœu parce qu'un travail a été mené par l'ensemble des groupes politiques présents au Conseil de Paris, dans une Mission d'information et d'évaluation. Ce travail a permis l'élaboration d'une position qui a été votée par le Conseil de Paris, et où chacun a pu s'exprimer, notamment les élus de la Droite pour le contester. Mais le droit d'expression a été permis et un travail de discussion a été mené. Sur ce sujet, le processus démocratique a été respecté, ce qui n'est pas le cas sur tous les sujets, comme les Jeux olympiques, mais nous aurons l'occasion d'en reparler. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais passer la parole à M. Philippe DUCLOUX, qui était membre de cette mission. »

M. DUCLOUX : « Oui, j'ai été membre pendant six mois ; il y a eu beaucoup de travaux et de rencontres. Cette mission, demandée par le groupe socialiste du Conseil de Paris, était présidée par M. Bernard GAUDILLÈRE, socialiste, et M. Jean-Baptiste DE FROMENT, de l'UMP, en était le rapporteur. C'était une mission importante car c'est un sujet qui dépasse le cadre du 11^{ème} arrondissement. C'est un vœu avant tout parisien, même si vous présentez des éléments le rattachant au 11^{ème} arrondissement. C'est aussi avant tout un vœu national : le Sénat est en plein débat, après la première lecture et l'adoption de la loi Macron à travers l'article 49-3.

Les 80 séances de la Mission d'information et d'évaluation nous ont permis de rencontrer 132 entités (syndicalistes, commerçants, inspecteurs du travail, grandes entreprises commerciales...). Il s'agit de ma troisième participation à une Mission d'information et d'évaluation depuis que je suis Conseiller de Paris. Comme à l'Assemblée Nationale, il s'agit d'un travail de fond important sur des sujets importants.

Pour vous apporter une réponse juridique, même si M. TIBERTI a déjà esquissé une partie de la réponse, il est vrai que, au-delà du droit du travail, le sujet qui nous est proposé relève de l'Etat et, avant tout de la décision du Préfet, par rapport à l'organisation d'un référendum d'initiative local pour ce type de sujet. Donc à ce titre, votre demande constitue un hors-sujet.

Votre vœu évoque en termes de zones touristiques, trois quartiers du 11^{ème} arrondissement : Bastille, Oberkampf et Père Lachaise. Malheureusement, le quartier Père Lachaise, où les touristes vont en nombre dans le cimetière, ne se situe pas dans le 11^{ème} arrondissement mais dans le 20^{ème}. De plus, je ne pense pas que beaucoup de touristes étrangers fréquentent le quartier Oberkampf / Jean-Pierre Timbaud, le mode de consommation n'y étant pas le même que pour le commerce du dimanche. Enfin, beaucoup de restaurants et de bars de Bastille sont déjà ouverts le dimanche.

Ce que je retiendrai de ce travail au sein de la Mission d'information et d'évaluation, et on le retrouve dans les préconisations de la majorité et de l'opposition municipale parisienne, c'est cette entité qui défend le commerce de proximité : suite aux rencontres avec les organisations syndicales et avec les organisations de commerçants, nous retenons qu'aujourd'hui les petits commerçants ne peuvent pas rester ouverts le dimanche car il faut respecter le droit des salariés. En revanche, les grands groupes, sur les grands boulevards ou les Champs Elysées, n'ont pas la même problématique et le droit du travail et le droit des salariés n'y sont pas forcément respectés de la même manière.

Nous l'avons démontré à travers l'action de la SEMAEST, nous sommes présents pour défendre le commerce de proximité, pour permettre à ces commerçants de pouvoir avoir leur activité et de pouvoir exister dans le cadre du développement économique et dans le cadre de la

création d'emploi, tout en respectant une donnée fondamentale : le repos dominical. Je peux le dire plus facilement, d'autant que je suis athée. C'est un élément qu'il faut également prendre en considération par rapport à notre volonté au sein de cette Mission d'information et d'évaluation sur le travail dominical et le travail nocturne.

Compte tenu de tous ces éléments, je voudrais insister sur deux points. Vous avez indiqué que Mme HIDALGO n'avait pas pris de décision. Au contraire, et cela a été rappelé par le président du groupe écologiste du Conseil de Paris, il y a eu un vote, des décisions ont été prises et des préconisations ont été formulées par la majorité municipale. A partir de là, le mot démocratie, que vous mettez en exergue dans votre vœu, n'a pas forcément lieu d'être, compte tenu de cette mission qui a été représentative de ce que les Parisiens ont souhaité en mars 2014, c'est-à-dire une majorité de Gauche à Paris avec Mme Anne HIDALGO comme Maire de Paris, et M. François VAUGLIN comme Maire du 11^{ème}. Les électeurs ont tranché dans le sens du respect des valeurs que j'évoquais.

Compte tenu des tous ces éléments, j'appelle à voter contre ce vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Très bien. Je pense que l'essentiel des arguments ont été échangés. M. Philippe DUCLOUX a fait référence à l'ouverture des commerces, et notamment des bars dans le secteur d'Oberkampf : je pense qu'il s'agit de l'aspect le plus provocant de votre proposition. Je vous invite à rencontrer les habitants de ce quartier et à leur émettre votre proposition. Je pense que vous ne rencontrerez pas un franc succès ! Nous allons passer au vote du vœu :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant l'article L 3132-25 du code du travail issu de la loi du 10 août 2009, offrant la possibilité au Maire de Paris de proposer la création de zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente dans lesquelles les commerces de détail peuvent ouvrir le dimanche ;

Considérant que la carte actuelle des sept zones touristiques de la capitale n'a pas évolué depuis 2007 ;

Considérant que la Maire de Paris a décidé en juin 2014 de la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation relative au travail dominical ;

Considérant l'important travail fourni, qui permis, en plus de six mois, de procéder à 132 rencontres de personnes qualifiées et de prendre en compte la position de 80 organismes différents ;

Considérant qu'à l'issue de ces travaux, bien qu'Anne Hidalgo ait déclaré à la presse ne pas exclure « *d'étendre les zones existantes ou d'en créer de nouvelles* », aucune évolution n'a été apportée à la réglementation encadrant l'ouverture des commerces le dimanche ;

Considérant en particulier que lors du Conseil de Paris des 9-10-11 février 2015, la Maire de Paris s'est opposée à toutes les demandes des élus du groupe UMP (grands magasins, BHV, « *quartier chinois* », avenue des Ternes, etc...) ;

Considérant par ailleurs que l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi Macron rend parfaitement connu le régime qui serait applicable au travail dominical en cas de création de zone touristique internationale, et que donc la Maire de Paris n'a plus aucune raison de repousser encore sa décision sur une évolution ou non de la réglementation applicable au travail dominical ;

Considérant que, parallèlement, la Maire de Paris a qualifié « *de recul démocratique* » la création, dans le cadre de la loi Macron, de « *zones touristiques internationales* » où l'ouverture des

commerces sera permise le dimanche, sur décision du Gouvernement et après un avis simple (et donc non contraignant) du Maire ;

Considérant que le 11^{ème} arrondissement pourrait être concerné par ce type de décision unilatérale du Gouvernement, du fait de l'affluence touristique internationale de certains de ses quartiers tels que Bastille, Oberkampf ou Père Lachaise ;

Considérant que l'attachement de la Maire de Paris à la démocratie ne saurait s'exprimer de meilleure manière qu'en donnant directement la parole aux Parisiens, afin que ces derniers puissent faire connaître clairement leur volonté quant à l'extension ou non de la liberté des commerces d'ouvrir le dimanche ; que cette consultation directe serait le meilleur moyen pour Paris de faire entendre sa voix face au Gouvernement qui pourra bientôt décider sans consultation de créer des zones d'intérêt touristique ;

Considérant justement que l'article 72-1 de la Constitution, alinéa 2, prévoit que « *dans les conditions prévues par la loi organique, les projets de délibération ou d'acte relevant de la compétence d'une collectivité territoriale peuvent, à son initiative, être soumis, par la voie du référendum, à la décision des électeurs de cette collectivité* » ;

Vu les articles LO1112-1 à LO1112-14-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition des élus du groupe Union de la Droite et du Centre,

Emet le vœu :

Que le Maire du 11^{ème} arrondissement demande à la Maire de Paris de procéder dans un délai de 6 mois à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche et confie à un groupe de travail, composé à parité d'élus de la majorité et de l'opposition, la charge de définir les questions précises qui seront posées, afin de permettre aux Parisiens d'exprimer clairement leurs préférences.

Qui vote pour ? Les élus de l'opposition. Qui s'abstient ? M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF.
Qui vote pour ? La majorité. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201507 Vœu relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière

M. le Maire : « Il s'agit à nouveau d'un vœu parisien. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Le Conseil de Paris a adopté en juillet 2014 un vœu déposé par M. Philippe GOUJON et les élus du groupe UMP, visant à ce que la Maire de Paris et le Préfet de Police étudient la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux. Malgré ce vote datant de plus de six mois, aucun élément d'information n'a été porté à la connaissance des élus parisiens. Nous demandons donc au Maire du 11^{ème} arrondissement d'interpeller la Maire de Paris pour obtenir la mise en application du vœu voté lors du Conseil de Paris en juillet 2014. »

M. le Maire : « Merci. M. Pierre JAPHET et M. Adrien TIBERTI souhaitent intervenir. »

M. JAPHET : « Il s'agit effectivement d'un vœu parisien qui, de plus, porte sur le suivi d'un vœu qui n'a pas été porté dans cet arrondissement. Nous ne le voterons donc pas, mais je souhaitais souligner que nous étions favorables sur le fond à la mise en régie municipale. »

M. TIBERTI : « Je partage cet avis. Je me permettrai de rajouter une méchanceté : bienvenue dans le camp du socialisme, la mise en régie est quand même une chose formidable. »

M. le Maire : « En effet, nous n'allons pas voter favorablement, pour les raisons indiquées par M. JAPHET : le Conseil d'arrondissement n'est pas le lieu indiqué pour une séance de rattrapage des vœux votés par le Conseil de Paris, dont l'application ne vous aurait pas satisfait ou n'aurait pas été suffisamment rapide. Nous allons passer au vote du vœu :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant l'adoption, lors du Conseil de Paris des 7-8-9 juillet 2014, du vœu déposé par M. Philippe Goujon et les élus du groupe UMP, visant à ce que la Maire de Paris et le Préfet de Police étudient la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux ;

Considérant que, malgré ce vote datant de plus de six mois, aucun élément d'information n'a été porté à la connaissance des Conseillers de Paris, ni par la Maire, ni par le Préfet de Police ;

Sur proposition des élus du groupe Union de la Droite et du Centre,

Emet le vœu :

Que le Maire du 11^{ème} arrondissement interpelle la Maire de Paris pour obtenir la mise en application du vœu voté lors du Conseil de Paris des 7-8-9 juillet 2014.

Qui est pour ? L'opposition. Qui est contre ? La majorité. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201508 Vœu relatif à la sécurisation de la sortie de l'école du 13 boulevard Richard Lenoir

M. le Maire : « M. Christian SAINT-ETIENNE va rapporter, M. Florent HUBERT et M. Pierre JAPHET répondront. »

M. SAINT-ETIENNE : « Je souhaite simplement rappeler que les riverains et les parents d'élèves de l'école du 13 boulevard Richard Lenoir constatent des passages très fréquents de scooters sur le trottoir, ce qui est extrêmement dangereux. Nous émettons donc le vœu que la Maire de Paris et les services de l'urbanisme de la Ville fassent installer, en amont et en aval de l'école du 13 boulevard Richard Lenoir, des appareils de voirie destinés à empêcher la circulation de deux-roues sur la bande de trottoir devant l'école, et que la Maire de Paris et le

Préfet de Police déploient, à titre provisoire dans l'attente de la réalisation de ces travaux, un équipage d'ASP, à cause du danger présent pour les enfants à l'entrée et à la sortie de l'école. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Merci M. SAINT-ETIENNE pour cette alerte. C'est un sujet que je connais bien personnellement puisque je siége au Conseil d'administration de cette école. Des discussions à ce sujet ont été engagées depuis le début de la mandature, avec la direction de l'école, les représentants des parents, les services techniques de la Direction de la Voirie et avec la Préfecture de police. Je tiens à vous dire que pour l'instant, il n'y a pas eu d'accidents constatés devant l'école. Néanmoins, parce qu'il y a des infractions incontestablement commises à cet endroit et de manière insupportable, notamment les jours de marché, une insécurité réelle est ressentie par les enfants et les parents.

Il faut avoir un jugement un peu précis sur l'ensemble des propositions que vous formulez. Sur votre vœu d'installer des appareils de voirie destinés à empêcher la circulation de deux-roues sur les trottoirs, je dois vous dire que notre avis est défavorable car ces dispositifs n'existent pas à Paris. Ces dispositifs existent mais nous ne souhaitons pas en installer car il n'existe pas de dispositif gênant la circulation des deux-roues, motorisés ou non, qui ne gênerait pas la circulation des piétons, a fortiori la circulation des poussettes, des personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant. Nous ne déployons pas ce type de dispositif sur les trottoirs parisiens pour ces raisons-là, et nous ne les déploierons pas. Notre avis est clairement défavorable à ce sujet.

Je tiens à vous indiquer que le deuxième alinéa de votre vœu est en partie exaucé, pour la partie concernant la Ville, donc il est relativement sans objet : nous avons, de manière réitérée et encore récemment, interpellé la Préfecture de police pour obtenir des contrôles renforcés à cet endroit, notamment le jeudi matin à 8h30 (le marché se tient les jeudis et dimanches). Si M. Stéphane MARTINET était présent, il vous rappellerait que les ASP sont affectés par la Préfecture de police, sur des critères objectifs (accidentologie, flux de véhicules, flux de piétons). Nous espérons avoir gain de cause mais cette victoire n'est pas garantie.

Je tiens aussi à vous préciser que nous souhaitons aller plus loin : nous avons pris contact avec les copropriétés en amont de l'école maternelle, pour voir s'il était possible de fermer les bateaux, de mettre des barrières amovibles devant les bateaux par lesquels les deux-roues s'infiltrèrent pour monter sur le trottoir. Je ne sais pas si ce sera techniquement et juridiquement possible, mais j'espère que nous pourrons réduire le risque de la sorte.

Enfin, et je laisserai mon collègue Pierre JAPHET insister sur le sujet, il y a une action de sensibilisation et de prévention à mener auprès des deux-roues pour favoriser une coexistence apaisée autour de la notion de Code de la rue.

Pour toutes ces raisons, parce qu'une partie de votre vœu n'est malheureusement pas réalisable et que l'autre partie est partiellement réalisée et exaucée, je vous invite à retirer votre vœu. »

M. le Maire : « M. Christian SAINT-ETIENNE souhaite reprendre la parole. »

M. SAINT-ETIENNE : « Je vous fais la proposition d'enlever le premier alinéa, même si ce que vous engagez pour gêner l'accès par les bateaux revient à ce qui était indiqué, mais je suis d'accord sur le fait que cela peut gêner les personnes à mobilité réduite. Donc si j'enlève le premier alinéa, je ne vois pas pourquoi l'exécutif ne pourrait pas voter le vœu. »

M. le Maire : « Je crois qu'en pratique, la question se pose essentiellement le jeudi matin, jour du marché, au cours duquel les deux-roues empruntent les trottoirs, faute d'espace disponible, la piste cyclable étant occupée par les camionnettes des marchands, qui débordent sur la voie de circulation. Le commissariat fait une affectation des ASP en fonction des besoins identifiés, je suis prêt à écrire au Commissaire pour effectuer une demande. Il faut mobiliser les moyens là où les accidents sont constatés, sinon l'argument « il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident pour agir » serait applicable partout par définition. Cela ne constitue pas un moyen performant pour piloter l'engagement des moyens publics. M. Pierre JAPHET a demandé la parole. »

M. JAPHET : « Je n'ai pas grand-chose à rajouter à la réponse très complète de M. Florent HUBERT. Il faut en effet agir aussi par la prévention, et c'est le sens de la démarche du « Code de la rue », pour sensibiliser tous les usagers, et en particulier les usagers de deux-roues motorisés, au respect des autres. »

M. le Maire : « Nous allons procéder au vote du vœu :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant les signalements effectués par les riverains et les parents d'élèves de l'école du 13 boulevard Richard Lenoir ;

Considérant les fréquents passages de scooters sur le trottoir, notamment les jours de marchés où le boulevard est particulièrement encombré ;

Considérant que la circulation de scooters sur le trottoir devant l'école du 13 boulevard Richard Lenoir, contreviennent non seulement au Code de la Route, mais mettent directement en jeu l'intégrité physique des enfants à la sortie d'école, ainsi que celle des parents et accompagnateurs aux heures de sortie de classe ;

Sur proposition de Monsieur Christian SAINT-ETIENNE et des élus du groupe Union de la Droite et du Centre,

Emet le vœu :

- que la Maire de Paris et les services de l'urbanisme de la Ville fassent installer, en amont et en aval de l'école du 13 boulevard Richard Lenoir, des appareils de voirie destinés à empêcher la circulation de deux-roues sur la bande de trottoir devant l'école ;
- que la Maire de Paris et le Préfet de Police déploient, à titre provisoire dans l'attente de la réalisation du premier point, un équipage d'ASP devant l'école du 13 boulevard Richard Lenoir aux heures des sorties de classe. Ces ASP auront pour mission de veiller à la sécurité de la voie publique pour les piétons.

Le vote de l'exécutif est défavorable pour les raisons évoquées, et je répète que j'adresserai au Commissaire un courrier pour lui demander la présence d'ASP le jeudi matin.

Qui vote pour le vœu ? L'opposition. Qui est contre ? La majorité. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201509 Vœu relatif à la sécurité de la rue de Lappe et de son quartier

M. le Maire : « La parole est à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « C'est un vœu que nous voulions déposer en janvier pour souligner l'exaspération des habitants du quartier de Lappe. Les événements tragiques ont retenu notre geste, mais il est maintenant temps d'agir. En effet, la rue de Lappe a vu arriver, depuis plusieurs mois, une bande de délinquants qui tente de s'appropriier la zone du passage Louis Philippe, une ruelle qui donne sur la rue de Lappe et qui est particulièrement enclavée et parfois très obscure, rendant ce passage dangereux, d'autant plus qu'il y aura très bientôt un habitat social dans ce passage. On peut aussi constater que des rodéos sont organisés la nuit, avec des concerts de klaxons,... éléments qui nous amènent à vous proposer des solutions concrètes et rapides pour permettre de régler cette question dans les meilleurs délais :

- Qu'une patrouille de police puisse passer au moins deux fois par nuit les vendredis et samedis.
- Que les forces de police soient renforcées par des agents de direction de la protection et de la prévention de la Mairie de Paris, en civil si possible, afin de pouvoir plus rapidement se rendre sur place en cas de signalement.

Nous avons compris en janvier que ces forces supplémentaires de sécurité étaient affectées à d'autres sites. C'est pourquoi nous vous proposons trois autres solutions rapides d'un autre ordre :

- Plus de caméras de vidéosurveillance.
- Bien traiter les zones à risques de façon à éviter qu'un délabrement, par un manque de propreté, par un manque d'éclairage, donne envie à des bandes de s'appropriier ces lieux.
- L'installation d'un panneau réservant son accès aux riverains et aux véhicules publics et de livraison, les nuits du jeudi au samedi. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Dans vos considérants, vous faites allusion à un drame terrible qui fait l'objet d'une enquête de police et je trouve cela assez déplacé d'y faire référence, d'autant que l'on n'en a pas besoin pour parler des problèmes de sécurité de la rue de Lappe, qui sont fort anciens, qui ne datent pas de cette mandature, ni même du temps où les Parisiens élisaient un maire.

Concernant vos solutions et les caméras de vidéosurveillance, je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais là vous m'obligez à le dire : vous qui réclamez constamment des évaluations pour des subventions de 2000 euros destinées aux associations, j'aimerais qu'un jour vous demandiez des évaluations sérieuses sur les caméras de vidéosurveillance, qui coûtent des sommes indécentes et qui, visiblement, ne règlent rien. Les seules études que l'on possède viennent d'Angleterre ; cela tombe bien, les Anglais ont mis chez eux beaucoup plus de caméras, et depuis beaucoup plus longtemps. Ces études tendent à montrer que les caméras de vidéosurveillance ne servent à rien. Elles ne parviennent à la résolution des crimes que dans 3% des cas. Je vous invite à lire la presse anglaise, notamment The Guardian, qui n'est pas un organe marxiste, et qui en a fait état. Je pense que l'on pourrait être d'accord sur le fait qu'un policier ne peut pas être remplacé par une caméra de vidéosurveillance.

Je vous rappelle que la Mairie n'est pas responsable du nombre de policiers, que c'est une compétence de l'Etat, que vous avez soutenu des gouvernements qui ont érigé en dogme le fait de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui partait à la retraite, se traduisant par une baisse des effectifs policiers. De ce point de vue, vous comprendrez que nous ne votions pas votre vœu. »

M. le Maire : « Merci. Le sujet est très important, il a donné lieu à un drame humain. Nous n'avons pas attendu que ce drame survienne pour nous mobiliser sur ce quartier car, et M. TIBERTI l'a rappelé, les problèmes dans ce quartier sont très anciens. J'apporterais une nuance aux propos de M. TIBERTI sur les caméras de vidéosurveillance : une caméra est déjà implantée à l'angle de la rue de Lappe et de la rue de la Roquette. Elle bénéficie d'un angle et d'un zoom importants, c'est d'ailleurs grâce à cela que le meurtrier du 23 décembre a été retrouvé. Cet élément substantiel démontre que nous connaissons ces problèmes, que les dispositifs que nous avons mis en place sous la dernière mandature produisent des effets et ont permis de résoudre très rapidement le cas dramatique évoqué.

Par ailleurs, un éclairage spécialement conçu pour résister aux dégradations, dit anti-vandalisme, sera mis en œuvre passage Louis Philippe dès le mois de mai.

Concernant la propreté, ce secteur est l'objet de la plus forte attention qu'il soit possible de mobiliser par les services de la propreté de la Ville : il est déjà balayé 6 à 7 fois par semaine et est lavé 3 fois par semaine (cela signifie qu'il y a deux passages quotidiens au moins sur trois jours de la semaine), ce qui dans les deux cas constitue le maximum déployé par la Ville dans le cadre de l'organisation de la propreté municipale, et c'est d'ailleurs au-delà des objectifs qui avaient été fixés par les plans de propreté de 2011 et concertés avec les riverains.

Concernant la présence policière, effectivement il fût un temps où la police était suffisamment dotée pour pouvoir mettre en permanence un véhicule de police le week-end à l'entrée de la rue de Lappe. La baisse drastique de 1500 effectifs de police durant le mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy, ce qu'on ne peut que regretter, s'est traduite très concrètement sur le terrain. Nous y voyons les résultats d'une mauvaise politique, conduite sans relâche, de réduction d'effectifs policiers à Paris, amenant à retirer des effectifs présents dans l'espace public. Depuis, nous avons commencé à réembaucher des policiers. L'effort est considérable, mais la perte a été telle qu'il reste encore du travail à faire.

La question de la sécurisation de la rue de Lappe, et plus généralement de son quartier, fait l'objet d'un travail de la Mairie du 11^e, du commissariat et de la Préfecture de police. Ainsi, une réunion, suite au meurtre que nous déplorons, a dû être annulée à deux reprises depuis janvier ; elle se tiendra finalement la semaine prochaine. La réunion permettra de faire un « debriefing » des événements du 23 décembre et d'envisager les solutions.

Votre vœu présente l'apparence de la simplicité : il suffirait de mettre un panneau à l'entrée de la rue de Lappe pour interdire les voitures les soirs de week-ends pour que la question soit réglée. Vous indiquez une énumération de solutions qui paraissent faciles, mais je voudrais dire que la solution à un problème aussi complexe et aussi ancien n'est pas aussi simpliste. C'est un travail essentiel qu'il faut conduire avec la police, qui elle-même a eu auparavant des positions fluctuantes. La question de l'ouverture ou la fermeture de la rue aux voitures, la question de l'accès aux riverains qui doit être garantie ou celle des rodéos, font qu'il y a une multiplicité de solutions qui sont envisageables, qu'il s'agisse de bornes rétractables (on en connaît les défauts, celles de la rue Montorgueil ont été retirées), ou de mobilisation des

moyens humains, par exemple inspirée par le futur dispositif sur le secteur Oberkampf avec une mobilisation d'agents de la Ville aux côtés des agents de la police.

Sur la question du maintien d'une circulation sur cette voirie, y compris les soirs de week-ends, je pense que fermer totalement la circulation les soirs de week-end est une mauvaise solution ; le jour où l'on permettra l'entière piétonisation de cette rue, vous pouvez être certains que l'espace public sera totalement dérégulé : les terrasses vont occuper tout l'espace, la police ou les pompiers ne pourront plus passer, même lors d'une urgence, etc. la circulation sera impossible. Mais maintenir une circulation totalement ouverte est aussi une mauvaise solution, puisque l'on connaît les dysfonctionnements que l'on déplore aujourd'hui, comme les rodéos urbains.

La solution est donc à élaborer avec la Préfecture. Le travail a été engagé, donc je ne pense pas qu'il soit de bonne politique que le Conseil d'arrondissement fige aujourd'hui une solution en adoptant un vœu tel que vous le présentez. Pour l'ensemble de ces raisons, nous n'allons pas voter en sa faveur. Nous allons passer au vote du vœu :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que la sécurité est un droit fondamental pour chaque citoyen ;

Considérant que la rue de Lappe fait partie des quartiers festifs les plus fréquentés du 11^{ème} arrondissement, à l'instar des hauts lieux de vie nocturne que sont la rue Oberkampf et la rue Jean-Pierre Timbaud ;

Considérant que la délinquance croissante constatée dans le quartier est en train de glisser vers la criminalité : le 23 décembre dernier, une jeune fille a été assassinée d'un coup de tournevis dans la rue de Lappe, a priori en se défendant contre le vol de son scooter ;

Considérant en particulier la dangerosité du passage Louis-Philippe, ruelle qui donne sur la rue de Lappe, que l'enclavement et l'obscurité rendent propice aux attroupements de personnes mal intentionnées ;

Considérant que des bandes de délinquants, qui dépassent parfois la vingtaine d'individus, bloquent l'accès à ce passage, volent les passants et s'adonnent par ailleurs à un trafic de stupéfiants (rendu plus dangereux encore par le remplacement de la poudre par du plâtre gratté sur les coins des murs du porche, comme en témoignent des traces visibles...) ;

Considérant la présence future d'un habitat social dans le passage Louis-Philippe, dont les habitants ont souvent des métiers aux horaires décalés, et qui devront donc se frayer un passage à travers l'attroupement pour rentrer chez eux après le travail ;

Considérant que des rodéos sont organisés certaines nuits, consistant à rouler au pas de charge avec musique à tue-tête dans la rue de Lappe même aux heures d'affluence, et qu'un simple panneau restreignant la circulation aux riverains à ces heures sensibles permettrait de légitimer l'appréhension des chauffards, sans que ces restrictions ponctuelles ne gênent la circulation,

Considérant que les lacunes dans le dispositif de sécurité actuel ont conduit les commerçants à se cotiser pour placer eux-mêmes une caméra de vidéosurveillance (à l'impact limité n'étant pas raccordé au QG de surveillance des forces de police), et aux habitants à lancer récemment une pétition pour réclamer que leur droit élémentaire à la sécurité soit assuré par les pouvoirs publics,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la droite et du centre,

Émet le vœu :

- que des caméras de vidéosurveillance analysées par la Préfecture de police soit installées et signalées dans les zones à risques du quartier : retraits dans l'alignement des bâtiments, ruelles avec porches, etc.
- qu'une attention particulière soit portée à ce que ces zones à risques ne présentent aucun signe de délabrement incitant au squat : propreté rigoureuse, éclairage public hors de portée de dégradation, ...
- que soit placé à l'entrée de la rue de Lappe un panneau réservant son accès aux riverains et aux véhicules publics et de livraison du jeudi au samedi de 22h à 06h du matin,
- qu'une patrouille de police passe au moins deux fois par nuit les vendredi et samedi, de façon à ce que leur présence visible soit un signe sécurisant envoyé aux habitants, touristes, et surtout aux délinquants,
- que les forces de police soient renforcées par des agents de direction de la protection et de la prévention de la Mairie de Paris, en civil si possible, afin de pouvoir plus rapidement se rendre sur place en cas de signalement pour appréhender les auteurs de troubles avec plus d'efficacité.

Qui est pour ? L'opposition. Qui est contre ? La majorité. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201510 Vœu relatif à l'implantation d'un PIMMS dans le quartier Belleville (Point information médiation multi services)

M. le Maire : « La parole est à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Ce vœu est l'occasion de proposer une idée concrète pour notre quartier Belleville, qui est en Politique de la Ville mais de moins en moins, une idée simple, pragmatique et efficace comme les apprécient toujours l'UMP et nos amis centristes. Ce vœu est aussi l'occasion de répondre à la dernière intervention de M. Patrick BLOCHE : oui M. BLOCHE, beaucoup de choses ont changé en vingt ans, depuis 1995. Il serait d'ailleurs bien dommage que cela n'ait pas été le cas, avec les millions d'euros engagés sur ces deux dizaines d'années. Vous en déduisez que la Droite aurait été responsable de la situation en 1995 ; mais M. BLOCHE, j'espère que vous me raconterez à quoi ressemblait l'arrondissement en 1975, je n'étais pas né. Je pense que vous conviendrez qu'il ressemblait assez à peu à celui de 1995. En vingt ans, beaucoup de choses changent, qu'il s'agisse de la Droite ou de la Gauche, et je pense vous nous avez donné tout à l'heure une leçon un peu facile.

La Droite désire que l'efficacité des subventions aux associations soit mieux suivie. La Droite désire que ce Contrat de ville soit ambitieux, et il ne l'est pas assez. Permettez qu'on vous le dise bien simplement et qu'on vous propose une solution qui marche, pour lui apporter un peu de l'ambition qui lui manque : cette solution s'appelle un PIMMS, Point information médiation multi services, un lieu où des personnes fragiles pourront accéder à des services administratifs, pour se faire faciliter la rédaction de courriers administratifs, se faire orienter vers des interlocuteurs appropriés (travailleurs, sociaux, juristes, associations), pour prendre des conseils afin de diminuer leurs factures d'énergie ou d'eau et ainsi lutter contre la précarité énergétique.

Cela justifie donc que nous, élus de la Droite et du Centre, vous proposons d'implanter un PIMMS dans le quartier Belleville, ce quartier qui est, pour encore quelques années peut-être, en Politique de la ville. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI, M. Pierre JAPHET et M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF ont demandé la parole. »

M. TIBERTI : « M. LEFORT, quelqu'un vous a-t-il dit que les PIMMS étaient organisés par une association et que ce n'était pas un service public municipal ? Du coup, émettre le vœu de son implantation est nul et non avenue. »

M. JAPHET : « Je ne doute pas que M. LEFORT se préoccupe sincèrement du sort des populations les plus fragiles et précaires de l'arrondissement, mais je voudrais vous mettre en garde, vous et votre formation politique, contre le syndrome du pompier pyromane : pendant que vous souhaitez déposer ce vœu dans le 11^{ème} arrondissement, vos collègues sénateurs de l'UMP déposent un amendement au projet de loi pour la transition énergétique, qui vise à autoriser les sociétés distributrices à couper l'eau à leurs abonnés en cas d'impayés. Ceci aurait pour conséquence de plonger des familles déjà fragiles dans une situation encore plus difficile. Il est vrai qu'elles auraient le PIMMS pour les aider à écrire une lettre à la compagnie des eaux qui leur a coupé l'eau. Je voudrais quand même vous rappeler que l'accès à l'eau est un besoin essentiel, mais je suppose que c'est ce que vous qualifiez de mesure simple, pragmatique et efficace. »

M. MIKHAÏLOFF : « Oui M. LEFORT, tout le monde aime les PIMMS car ils remplissent une vraie mission sociale. Il s'agit d'un réseau national d'associations, structuré par un contrat de franchise social. Il y a 63 PIMMS en France, dont 5 à Paris, porté par 36 associations. Ils développent une activité multi services. Cette offre est caractérisée par l'égalité de traitement et par l'accès de chacun aux services et aux droits propres à chaque situation. Ils œuvrent ainsi à l'accessibilité des habitants aux services nécessaires à la vie courante, en facilitant la compréhension, en complétant le service de ses partenaires et en proposant des services de type généralistes (information de premier niveau, mise en rapport avec le bon interlocuteur). Plus de vingt partenaires sont engagés aux côtés des collectivités mobilisées dans les PIMMS, autour de l'accessibilité au service public (EDF, GDF Suez, la Poste, SNCF, Eau de Paris). En 2013, les PIMMS ont réalisé 988 000 actes de médiation ; un PIMMS traite ainsi en moyenne près de 60 demandes par jour.

Ils ont fêté leurs 10 ans d'existence le 3 décembre 2014 dans la salle Olympe de Gouges, en présence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint à la Maire de Paris chargé des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration, du Maire du 11^{ème} François VAUGLIN, et peut-être même en présence de M. LEFORT, ce qui a pu l'inspirer. A cette occasion, M. VAUGLIN a exprimé son intérêt d'accueillir un nouveau PIMMS dans le 11^{ème} arrondissement si de telles structures venaient à être déployées. Le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE est donc en lien avec le cabinet du Maire du 11^{ème} arrondissement depuis le début de l'année 2015 pour avancer dans cette question. La complexité de la création d'un PIMMS tient dans le fait de mobiliser et de fédérer autant de partenaires et de débloquer les lignes budgétaires conséquentes pour l'ouverture de toute nouvelle structure. La solution intermédiaire, qui semble satisfaisante pour tout le monde et sur laquelle nous sommes en train de travailler, est la mise en place d'une permanence, qui aurait lieu trois jours par semaine dans le quartier Politique de la ville. Le choix du lieu est aussi en discussion. L'initiative de ce

travail revient à la municipalité du 11^{ème} arrondissement, qui répond donc à l'objet de votre vœu. Cette initiative étant en cours, nous vous demandons de bien vouloir retirer votre vœu. »

M. le Maire : « Merci M. MIKHAÏLOFF pour avoir fait une présentation complète. Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « J'ai réagi un peu spontanément à vos propos sur la Politique de la ville, le Contrat de ville, les associations travaillant sur Belleville, mais je n'ai pas cru être désagréable, en tout cas pas à l'égard de l'opposition, ni même à votre égard. Je ne sais donc pas pourquoi vous me demandez si je connaissais le 11^{ème} en 1975, peut-être même en 1955 ou en 1935. Je pense, et j'espère, avoir un avantage sur vous : j'ai la jeunesse de mes idées. »

M. le Maire : « M. LEFORT souhaite répondre. »

M. LEFORT : « M. BLOCHE, vous êtes un éternel jeune homme, je ne voulais surtout pas m'attaquer à votre âge. Je voulais juste vous dire qu'il se passait des choses dans notre arrondissement tous les vingt ans, sous une mandature de Gauche ou de Droite.

Effectivement, M. TIBERTI, il s'agit d'une association. Vous avez peut-être assez peu étudié le fonctionnement des PIMMS. J'ai sous les yeux le dépliant du PIMMS, et je vois parmi les acteurs : la Mairie de Paris, le Préfet de Paris, le gouvernement, l'Ile-de-France, Eau de Paris, puis des grandes entreprises de service énergétique et de transports urbains. Donc effectivement, la Ville de Paris peut avoir une influence dans l'organisation de ce PIMMS.

M. JAPHET, vous avez exprimé une crainte sur l'amendement que des sénateurs de Droite auraient posé à la loi sur la transition énergétique, permettant à certaines entreprises de service énergétique ou de service d'eau de couper les vivres des mauvais payeurs. Ceci ne signifie pas qu'elles les couperont à des personnes en situation de précarité énergétique. Cela permettra peut-être d'abonder plus facilement les systèmes d'aides aux personnes en précarité énergétique, que de faire payer celles qui ne le sont pas et qui arrêtent de le faire pour des raisons inavouables.

Si je comprends bien vos propos M. MIKHAÏLOFF, le projet est déjà sur les rails donc je n'ai pas mon mot à dire. Lors des 10 ans du PIMMS, la cérémonie a eu lieu en pleine journée de travail : je n'ai pas pu profiter du discours de M. VAUGLIN et je n'ai donc pas entendu l'annonce de la création d'un PIMMS. Nous faisons mûrir cette idée depuis un certain temps et nous la présentons aujourd'hui. Nous espérons bien que nous allons ensemble, dans un élan républicain, voter pour la mise en place de ce PIMMS, même si ce sont la Droite et le Centre qui portent cette idée. Mais il faudra s'habituer à ce que la Droite et le Centre aient de bonnes idées dans cet arrondissement. »

M. le Maire : « Décidément, je pense que vous cumulez les inélégances à l'égard de M. Patrick BLOCHE, puis à mon égard mais ce n'est pas très grave. Vous étiez présent dans la salle, peut-être que vous étiez distrait au moment où j'ai pris la parole pour émettre cette proposition... »

M. LEFORT : « Je n'étais pas là, ne dites pas que j'étais là. Merci. »

M. le Maire : « Peu importe, en l'occurrence cela donne l'impression que vous récupérez une proposition que j'ai faite publiquement et sur laquelle nous travaillons depuis, afin de pouvoir

dire ensuite qu'un PIMMS s'est ouvert dans le 11^{ème} arrondissement grâce à vous. Nous ne vous offrirons pas cette opportunité.

Nous allons passer au vote du vœu :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que le quartier de Belleville compte une part importante de population fragile, les problèmes de vétusté de logements ou les questions de sécurité n'y faisant qu'aggraver les difficultés économiques des familles : un adulte sur quatre n'y a pas de diplôme et un tiers travaille à temps partiel ;

Considérant que l'implication de l'Etat dans la lutte pour y réduire les pauvretés y est drastiquement diminuée suite à la décision du gouvernement socialiste de diviser par deux la surface du quartier de Belleville (Fontaine-au-Roi) placé dans le dispositif « Politique de Ville », sortant ainsi près de 10% de la population de l'arrondissement de ce dispositif important de cohésion sociale, et ce malgré le vœu voté par le groupe d'Union de la droite et du centre du 11^{ème} en mai dernier pour maintenir le périmètre actuel ;

Considérant que cette décision a pour effet de fragiliser le tissu d'entraide locale, notamment associatif, alors que c'est lui qui permet d'agir au plus près des populations pour en atténuer les difficultés quotidiennes, pour créer ces liens culturels qui permettent aux communautés de vivre ensemble, ou encore aux jeunes de s'insérer dans un parcours professionnel durable ;

Considérant que le PIMMS est une structure parfaitement adaptée pour répondre aux besoins élémentaires de la partie la plus fragile de la population. En effet, ces Points Information Médiation Multi Services offrent un accueil gratuit et sans rendez-vous pour :

- se faire expliquer et rédiger les différents courriers administratifs,
- être aidés pour accéder aux tarifs sociaux de l'énergie si la situation s'y prête,
- se faire orienter vers les interlocuteurs appropriés : travailleur social, juriste, association...
- prendre des conseils pour diminuer sa facture d'énergie ou d'eau ou pour utiliser en toute sécurité son installation de gaz naturel ;

Considérant que le 11^{ème} arrondissement ne possède pas de PIMMS et que ceux des arrondissements adjacents sont très éloignés car situés dans le sud du 20^{ème} arrondissement ou le nord du 19^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

Émet le vœu que soit implanté un PIMMS dans le quartier Belleville.

Qui est pour ? L'opposition. Qui est contre ? La majorité. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201503 Vœu relatif au soutien de la municipalité à l'Institut Fournier

M. le Maire : « Mme Hélène BIDARD étant arrivée, nous allons revenir au vœu relatif à l'Institut Fournier. »

Mme BIDARD : « Merci beaucoup M. le Maire. Il s'agit d'un vœu proposé par M. François VAUGLIN, M. Luc LEBON, M. Adrien TIBERTI, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, Mme Joëlle MOREL, M. Pierre JAPHET et les élus de la majorité. Par ce vœu, nous tenions à réaffirmer l'importance du centre de santé Fournier Chemin Vert pour répondre aux besoins de santé des habitants du 11^{ème} arrondissement. Créé sous la dernière mandature suite à une mobilisation importante d'un collectif d'habitants, mobilisation reprise par les élus de la majorité et les Conseils de quartier, ce centre de santé répond aux besoins de santé, notamment en secteur 1 dans une partie du 11^{ème} arrondissement, qui connaît malheureusement une démographie médicale assez inquiétante : de nombreux médecins partant à la retraite ont du mal à trouver leur remplaçant. Pour nous, il est donc primordial que ce centre de santé puisse vivre. Ce centre accueille à 80% des habitants du 11^{ème} arrondissement.

Or, ce centre de santé voit aujourd'hui son statut fiscal remis en cause : cette association loi 1901 à but non lucratif a subi un contrôle de comptabilité diligenté par la Direction Générale des Finances Publiques, qui pourrait soumettre ce centre de santé aux impôts commerciaux. Vous imaginez bien que cela pourrait remettre en cause l'équilibre financier de ce centre de santé. La majorité tenait donc à exprimer par ce vœu son attachement pour ce centre de santé et son inquiétude face à ce risque fiscal. Nous tenions à interpeler la Maire de Paris pour que l'administration fiscale revoie sa décision de soumettre l'Institut Fournier aux impôts commerciaux et aux taxes qui en découlent. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Le centre de santé Fournier Chemin Vert est un établissement de santé créé par l'Institut Alfred Fournier, association régie par la loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1923. Le Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie régionale de Paris, qui a certifié les comptes 2013 de l'Institut Fournier le 19 mai 2014, les a validés sous réserve d'un contrôle fiscal sur l'exercice 2014 portant sur les années 2011-2012. Dans l'attente du résultat du contrôle de la comptabilité diligenté par la Direction Générale des Finances Publiques, nous ne disposons pas de l'information sur les conclusions et les conséquences de ce contrôle. Vous parliez d'une décision, mais je ne pense pas qu'elle ait été annoncée. Faute de décision clairement exprimée, il ne nous paraît pas possible, aux élus de la Droite et du Centre, d'accéder à une demande de révision d'une éventuelle requalification fiscale qui pourrait éventuellement mettre en péril le devenir financier du centre de santé Fournier Chemin Vert. En tout état de cause, il ne nous appartient pas de contester une décision administrative de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ceci dit, nous apportons bien évidemment notre entier soutien au centre de santé Fournier Chemin Vert qui assure une mission de santé publique, remarquable par la qualité et par la diversité des consultations proposées au bénéfice des habitants du 11^{ème}, non seulement ceux qui sont en situation de précarité, mais en offrant également des prestations professionnelles en secteur 1, qui font de plus en plus cruellement défaut sur notre territoire.

Il ne nous apparaît donc pas possible de soutenir la remise en cause d'une décision de la Direction Générale des Finances Publiques. Nous approuverions par contre un vœu proposant à

l'étude, à l'échelle de l'arrondissement, d'une subvention alternative permettant au centre de santé de poursuivre sa mission jusqu'à l'épuisement des recours éventuels, que les services compétents de l'Institut Fournier ne devrait pas manquer de mettre en œuvre au cas où un redressement de la situation et une requalification du statut fiscal étaient imposées. »

M. le Maire : « Je voudrais apporter un amendement au vœu : « le Conseil du 11^{ème} arrondissement émet le vœu que l'administration fiscale revoie sa décision de soumettre l'Institut Fournier aux impôts commerciaux et aux taxes qui en découlent ». La décision n'existe pas encore, l'administration a un projet. Je pense qu'il faut amender ainsi le vœu, en remplaçant le terme « décision » par « projet », afin d'être précis et pour répondre à la réserve que vous émettiez sur l'impossibilité de revenir sur une décision fiscale. M. Patrick BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Ce vœu représente un enjeu majeur de santé publique pour notre arrondissement. Dix vœux ont été présentés, et je ne veux pas les hiérarchiser, mais celui-là représente un enjeu majeur de santé publique. Le centre Alfred Fournier Chemin Vert a été ouvert il y a trois ou quatre ans, en substitution à un centre municipal de santé qui était situé au 70 rue du Chemin Vert. Cette substitution a permis à nombre d'hommes, de femmes et de familles du 11^{ème} arrondissement d'avoir non seulement accès à des généralistes, mais également à des spécialistes en secteur 1, avec une application du tiers payant. Là où nous sommes amenés à discuter les uns et les autres sur l'accès à un droit fondamental, le droit à la santé, ce centre Alfred Fournier a permis d'assurer ce droit pour nombre de nos concitoyens qui, sans cela, n'auraient pas accès aux soins et aux soins de premier recours.

La survie de ce centre, aujourd'hui menacée, est essentielle. Il s'agirait d'un retour en arrière désastreux. Je pense qu'au-delà de nos différences politiques et de nos clivages, nous sommes tous concernés et soucieux de l'exercice très concret de ce droit à la santé pour tous et de cet accès aux soins de premier recours. Je dis cela en ayant à l'esprit que dans l'est parisien, et particulièrement dans le nord-est parisien, il y a une baisse de la démographie médicale : de nombreux cabinets de médecins généralistes de secteur 1 ferment car ils prennent leur retraite et ne sont pas remplacés. Plus que jamais, le centre Alfred Fournier va jouer son rôle, et son succès témoigne de la nécessité qu'il y avait à implanter ce centre, d'où ce vœu que le Maire et les signataires ont souhaité porter (je souhaiterais d'ailleurs faire partie des signataires) et rapporté par Mme Hélène BIDARD. Compte tenu de la menace réelle qui pèse sur ce centre, sans qu'il n'y ait aucune contestation en termes de gestion, il y a un problème de requalification fiscale par Bercy qui amènerait, d'abord par des rattrapages puis par une ponction conséquente d'environ 150 000 euros chaque année, à ce que le centre Alfred Fournier ne soit plus en équilibre et qu'il soit amené à court terme à être fermé.

J'ai souris en vous écoutant chère Nicole SPINNEWEBER, car j'avais l'impression d'entendre un ministre du budget dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale lisant la note de ses services fiscaux. Comme ce n'est pas votre style, ou pas encore votre responsabilité, je pense qu'il faut laisser cela de côté et, comme vient de le rappeler le Maire, voter ce vœu pour que l'administration fiscale revoie sa position de requalification et fasse échapper le centre Alfred Fournier aux conséquences financières désastreuses qui pourraient peser sur lui. Je pense que nous pourrions, nous devrions voter à l'unanimité ce vœu qui m'apparaît tout à fait déterminant. Tel était le sens de mon propos. »

Mme SPINNEWEBER : « Mon argument tenait au fait qu'il me paraissait tout à fait difficile, à notre échelon, d'intervenir pour faire revenir Bercy sur une décision. M. le Maire dit qu'il y

avait une coquille dans la présentation du vœu et que ce n'est qu'en cours de décision pour le moment. Donc si nous pouvions avoir le moindre effet positif...

Le souci est effectivement la survie de l'institut, et c'est un enjeu majeur comme vous le signalez et qu'on ne conteste pas. Ce qui me paraissait très difficile, c'était de pouvoir intervenir auprès de Bercy pour leur faire changer une requalification, qu'ils auraient justifié par ailleurs, et que cela relevait plutôt d'un recours de la part de l'établissement. »

M. le Maire : « Merci pour cette précision. La question que se pose Bercy est de savoir si l'institut va être soumis ou non à l'impôt sur les bénéfices. Les bénéfices de ce centre sont très modestes, ce n'est donc pas cet élément qui ponctionnerait sa trésorerie. En revanche, le fait qu'il y soit soumis entraînerait des cotisations locales dont les montants pourraient être beaucoup plus élevés. Là est l'impact, par ricochet, de ce risque de changement de posture fiscale. Un audit sur les comptes a été réalisé : il n'y a aucun problème de gestion. »

Mme SPINNEWEBER : « Le Commissaire aux comptes ne conteste absolument pas la sincérité des comptes. Il indique simplement qu'il y a un contrôle fiscal, qui découle d'opérations qui avaient été menés par un administrateur judiciaire. Il y a donc certainement des moyens de se défendre, mais c'est de la « cuisine » fiscale. »

M. le Maire : « Je vous remercie de prolonger le propos que j'étais en train de développer. Effectivement, ce contrôle ne vient pas régler un problème de gestion ou de comptabilité. Il est vraiment question d'application de la politique fiscale par Bercy. Tant que la décision n'est pas prise, il me semble important de peser le plus possible en émettant un vœu du Conseil d'arrondissement pour soutenir cet institut. Nous allons passer au vote du vœu ainsi amendé :

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que l'Institut Fournier est une association Loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1923 ;

Considérant que l'Institut Fournier prend en charge, chaque année, plus de 100 000 patients, contribuant ainsi à la réduction des inégalités en santé en favorisant l'accès à des soins d'excellence en secteur 1 ;

Considérant que l'Institut Fournier remplit diverses missions de santé publique (Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit, Centre d'Information de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles, Centre de Planification Familiale, IVG) ;

Considérant que l'Institut Fournier est le seul centre ambulatoire pluridisciplinaire dans le domaine des IST à Paris et qu'il suit plus de 1500 patients atteints du VIH ;

Considérant que l'Institut Fournier a ouvert en 2013 le Centre de santé Fournier Chemin Vert, au 44-50, rue Pétion, dans le 11^e arrondissement de Paris et y accueille près de 30 000 patients par an, dont 80% résident dans le 11^e ;

Considérant la qualité et la diversité des consultations proposées au Centre de santé Fournier Chemin Vert (médecine générale, dermatologie, gynécologie, podologie, psychiatrie, soins dentaires), toujours en secteur 1 avec tiers-payant ;

Considérant le manque de professionnels en secteur 1 dans l'arrondissement et la menace de désertification médicale pesant sur le territoire ;

Considérant l'accessibilité de l'offre de soins du centre aux usagers en situation de précarité, à savoir les bénéficiaires de la CMU, de l'AME et de la CMU-C, sur lesquels l'Institut réalise actuellement une étude ;

Considérant l'actuelle remise en cause du statut fiscal de l'Institut Fournier suite à un contrôle de comptabilité diligenté par la Direction Générale des Finances Publiques, qui pourrait conduire aux impôts commerciaux ;

Considérant qu'une telle mesure mettrait en péril la stabilité financière de l'Institut Fournier et l'existence du Centre de santé Fournier Chemin Vert;

Considérant que la création du Centre de santé Fournier Chemin Vert avait été obtenue grâce à la forte mobilisation de la municipalité du 11^e, de la Ville de Paris, des Conseils de Quartier, et des habitants, pour répondre à une importante demande d'offre médicale ouverte à toutes et tous dans le quartier ;

Considérant que la municipalité du 11^e arrondissement réaffirme son très fort attachement au Centre de santé Fournier Chemin Vert, et au-delà aux centres de santé associatifs, qui permettent de répondre aux besoins de santé des habitantes et des habitants de l'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11^e arrondissement, Monsieur Patrick BLOCHE, Monsieur Luc LEBON, Monsieur Adrien TIBERTI, Monsieur Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, Madame Joëlle MOREL, Monsieur Pierre JAPHET et les élus de la majorité ;

Emet le vœu :

Que l'administration fiscale revoie son projet de soumettre l'Institut Fournier aux impôts commerciaux et aux taxes qui en découlent.

Qui est pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201511 Vœu relatif à l'arrêt des publicités promouvant l'infidélité dans le mariage dans les stations de métro de l'arrondissement

M. le Maire : « Nous avons gardé le meilleur pour la fin. La parole est à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je suis très sensible au fait que vous m'appeliez le meilleur. Plaisanterie à part, je ne prendrais jamais ce compliment pour moi, mais peut-être pour cette proposition qui vise à régler un problème de cohérence. La cohérence est l'un des sujets les plus importants pour que nos concitoyens gardent confiance dans cette politique, à un moment où le contexte national et le contexte économique peuvent les faire parfois douter de nos hommes politiques. Cette cohérence est assez simple : il y a eu, durant un certain nombre de mois, dans les métros du 11^{ème} arrondissement, des affiches vantant le « premier site de rencontres extraconjugales », donc un site poussant les couples à l'infidélité.

Cependant, lorsqu'on célèbre un mariage en mairie, et j'ai eu cette joie très récemment, les époux s'engagent et le Code civil précise de quelle manière. Il précise notamment que : "les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance" (article 212). J'aurais aimé que cette incohérence soit levée et que la Mairie de Paris demande fermement à la RATP de refuser de diffuser cette publicité et de s'engager publiquement à ne plus promouvoir à l'avenir ce type de campagne. »

M. le Maire : « Cela soulève la passion ! C'est normal, c'est un sujet passionnel et il a été présenté avec passion par M. LEFORT. M. Adrien TIBERTI, M. David BELLIARD et M. Jean-François MARTINS ont demandé la parole. Mme Martine DEBIEUVRE répondra. »

M. TIBERTI : « Je crois qu'il y a deux choses dans votre vœu M. LEFORT : je ne vous suivrai pas sur la première, et la seconde qui tend à montrer que vous vous rapprochez décidément du socialisme.

Premièrement, M. LEFORT, vous vous mettez encore dans la position de nous parler de sexe au Conseil d'arrondissement : il y avait eu l'histoire du sextoy, qui pour moi était un sapin de Noël, et maintenant vous voilà en train de nous parler de fidélité et d'infidélité. Le Code civil nous précise bien que nous devons être fidèles. Mais le même Code civil n'a pas prévu la création d'un corps d'inspection pour vérifier que les couples sont bel et bien fidèles. Figurez-vous, à moins que vous ne vouliez mettre des caméras de vidéosurveillance dans toutes les chambres nuptiales, il est impossible de vérifier cette fidélité.

Je passe à la partie du vœu qui nous rapproche : peut-être le problème est en fait la publicité, et je vous le confirme. Une société, fondée comme la nôtre sur le commerce et la publicité, est une société qui détruit tout. Donc oui, il faut s'opposer à la publicité : elle envahit l'espace public, elle détruit les consciences et elle ne nous permet pas de construire la société politique d'hommes libres et égaux que nous souhaitons tous. Oui, rédigeons ensemble des vœux pour dire qu'il faut chasser la publicité, toutes formes de publicité, de l'espace public. »

M. BELLIARD : « Je vais aller dans le même sens des propos de M. TIBERTI sur la question de la publicité. On aurait apprécié que vous ne vous concentriez pas uniquement sur la publicité de ce site de rencontres, mais que vous nous parliez aussi des publicités pour la « junk food » par exemple, à l'heure où plus d'un tiers des Français sont victimes de surpoids ou d'obésité ; des nombreuses publicités sexistes, concernant notamment les automobiles ; des publicités pour Mc Donald, Starbucks ou Apple qui pratiquent l'évasion fiscale et qui privent l'Etat de ressources financières pour faire les services publics auxquels vous appelez de vos vœux. Le seul intérêt que nous voyons dans ce vœu est de parler de publicité, et comme M. Adrien TIBERTI, nous serions très heureux de travailler avec vous sur un vœu qui demande l'éradication complète de la publicité car c'est un combat que nous menons.

Pour nous, il est impossible de voter votre vœu pour une dernière raison, qui serait une raison de rupture d'égalité entre Paris et Versailles. Votre vœu tend à considérer qu'il n'y a plus besoin de publicité pour ce site de rencontres, notamment dans des villes qui utilisent énormément ces services : le fondateur de ce site a expliqué que Versailles était la 4^{ème} ville comportant le plus d'inscrits. On ne voudrait pas que les Parisiennes et les Parisiens ne puissent pas rattraper les Versaillaises et les Versaillais dans des pratiques que vous jugez amORALES. »

M. MARTINS : « M. LEFORT, puisque vous vous targuez de déposer autant de vœux, tachez au moins de les écrire correctement. J'allais initialement vous répondre de manière un peu technique, en vous disant d'abord que ce n'est pas la RATP qui gère les espaces publicitaires mais Métrobus, vous auriez pu le vérifier. Ensuite, le choix des publicités ne relève ni de la compétence de la Ville, ni de la Mairie d'arrondissement, mais de la compétence de l'Etat après avis de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité ; vous auriez pu vous y intéresser.

Mais finalement, je me suis dit, fais comme M. LEFORT, peu importe la qualité technique de ce que j'écris, pourvu que ça me permette de faire de la posture : ce vœu est un vœu de posture, celle qui vous permet de nourrir une clientèle électorale qui doit être la vôtre, celle qui vous mettrait dans l'idée du défenseur de la famille traditionnelle telle que vous la fantasmez, telle que Dieu merci elle n'existe plus dans Paris, et telle que vous l'avez défendu avec haine et avec des odeurs nauséabondes il y a quelques mois dans les rues de Paris. Et Dieu merci, cette famille traditionnelle telle que vous l'espérez, n'est pas celle de Paris. J'allais même m'amuser de vous M. LEFORT, parce que comme le dit le proverbe « Quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt », et qu'en faisant le choix de vouloir faire le buzz, polémiquer, profiter de tout ça, vous servez en fait les intérêts. Que croyez-vous qu'une société comme celle-ci espère ? Que des élus comme vous soient assez fainéants et paresseux pour aller se saisir et faire parler d'eux. En faisant parler de vous, M. LEFORT, vous faites surtout parler de ce site.

J'allais vous parler de tout ça jusqu'à ce que je me rende compte qu'en fait, ce n'était pas aussi anodin que ça. Alors cela ne mérite pas que l'on y passe plus de temps. L'institut Fournier, comme l'a rappelé M. Patrick BLOCHE, était un sujet qui, lui, méritait que l'on s'en préoccupe. Cependant, je vous invite M. LEFORT à beaucoup de précautions : dans cette assemblée, vous êtes souvent prétendument défenseur de la liberté, liberté pour tout le monde de travailler le dimanche, liberté pour les voitures de circuler, ... Vous êtes dans une posture de censeur : vous voulez appliquer à la société parisienne votre propre vision de la famille, des relations entre les êtres, une vision qui me semble pour le moins étriquée. Aujourd'hui je ne souhaite pas vous imposer la mienne et vous ne m'imposerez pas la vôtre, et surtout, gardez-vous bien en tant qu'élus de vouloir imposer à tous une morale qui ne saurait être la seule morale républicaine. C'est pourquoi le groupe PRG-CI ne votera pas ce vœu. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire de m'avoir demandé de répondre à M. LEFORT, sans doute parce que je suis la plus vertueuse de cette assemblée. Mes collègues ont déjà répondu en partie, j'avais aussi une remarque à faire à M. LEFORT, qui est un grand défenseur du mariage. Je suis d'autant plus étonnée que vous n'avez pas mobilisé votre énergie pour défendre le mariage pour tous, et que vous ayez voulu priver les couples du même sexe de bénéficier du mariage.

Je vais faire un peu de droit et vous rappeler quelques éléments sur cet article 212. Si cette mention de fidélité a été introduite dans le Code civil, ce n'est pas du tout pour une question de moralité, mais comme toujours pour une histoire d'argent. En effet, l'infidélité des femmes peut avoir pour résultat des enfants dont le père n'est pas le mari de la mère. Mais si à une époque les enfants adultérins étaient évincés de l'héritage, ce n'est plus le cas depuis la succession Picasso. Maintenant les enfants légitimes et adultérins ont bien les mêmes droits. Finalement, je demanderais que l'on retire la notion de fidélité de cet article 212 ; je suis sûre que les personnes se marieraient beaucoup plus facilement si on ne leur demandait d'être fidèles. On se demande d'ailleurs bien pourquoi le législateur vient se mêler de la sexualité des époux. Et puisqu'on parle de réforme à faire, on pourrait aussi envisager de supprimer l'adage

« *pater is est quem nuptiae demonstrant* », ce qui donne à peu de chose près « Le père est celui que le mariage montre ». Car il reste très compliqué pour une femme qui se marie alors qu'elle est enceinte, de convaincre l'administration que son mari n'est pas le père de son enfant.

Permettez-moi enfin, M. LEFORT, de vous rappeler que l'infidélité n'est plus un délit depuis longtemps en France. Ce n'est même plus une cause péremptoire de divorce et elle n'est opposable en droit qu'entre époux. La jurisprudence confirme donc qu'il ne s'agit que d'une affaire interne au couple, qui ne concerne pas les tiers. Il appartient à chacun de décider, dans son intimité de couple de la façon de vivre, ou de ne pas vivre, au quotidien, cette notion de fidélité à laquelle certains se rattachent ou dont d'autres se détachent, tout cela restant bien loin des compétences d'une assemblée laïque comme la nôtre.

Et si je parle ici de laïcité, c'est pour mieux mettre en avant la question des compétences de ce Conseil d'arrondissement quant à votre vœu. Nous connaissons en effet les attaques en justice par des fédérations d'organisations religieuses, qui ont assigné Gleeden devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Dans ces conditions, il me semble qu'il s'agit de droit civil cette fois, et pas de droit canon. Le Conseil n'a pas à en débattre ici.

M. LEFORT, moi aussi j'ai des valeurs, et en tant qu'élue, je refuse la proposition de triolisme institutionnel que vous me faites à travers ce vœu. Je vous rappelle que les pouvoirs religieux, politiques et judiciaires se sont promis de ne jamais faire lit commun, tout ça sans pour autant se passer la bague au doigt. Et il me semble que cette promesse est tenue depuis longtemps.

Pour finir sur une note légère, ne pensez-vous pas qu'il faut manquer singulièrement d'imagination pour avoir recours à de tels sites ? Cela me fait le même effet que de voir des gens acheter leurs livres chez Amazon le dimanche, alors que toutes les librairies sont ouvertes.

Pour toutes ces raisons, les élus de la majorité voteront contre ce vœu. »

M. le Maire : « M. LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Je suis bien désolé d'avoir offensé votre vertu par ce vœu, que vous ramenez sur des questions de sexualité alors que je ne vous parlais que de respect du code civil. Mais revenons à des choses plus sérieuses.

Mettons-nous d'abord d'accord sur un fait objectif : il y a une incohérence. D'un côté le Code civil qui dit que les mariés se doivent fidélité, et de l'autre la RATP, entreprise publique qui affiche des publicités pour l'infidélité.

Il y a donc deux moyens pour régler cette incohérence : soit demander à la RATP de respecter le Code civil, c'est ma position, soit retirer le devoir de fidélité du Code civil. C'est en toute logique votre position : si je vous comprends bien, sous couvert de « chacun fait ce qu'il veut », vous jugez que le Code civil n'est plus approprié. Vous pensez donc que le Code civil devrait supprimer le devoir de fidélité de l'engagement des époux.

On touche là du doigt ce qui nous oppose fondamentalement. Dans ma vision de la société, la famille est ce qu'il y a de plus essentiel, d'une part parce qu'elle est un cadre permettant aux époux de s'aider face aux aléas de la vie, d'autre part parce qu'elle donne aux enfants l'écrin dans lequel ils pourront grandir en confiance, dans l'amour durable de leurs parents. Dans ma vision, le mariage ne célèbre pas l'amour ponctuel de deux êtres, il célèbre un engagement durable qui stabilise fondamentalement notre société. Et qui accessoirement permet à l'Etat que

bien des problèmes soient réglés tous seuls à cette échelle, et lui évite bien des dépenses. Je constate toutes les semaines dans ma permanence d'élu que les fragilités de nos compatriotes cachent souvent des familles éclatées. C'est pour cela que la société salue solennellement ce oui ferme : d'une part en le recevant dans un cadre solennel, notre belle salle des mariages, d'autre part en accordant des facilités fiscales aux mariés. Le mariage n'est pas un simple contrat entre deux personnes, c'est une institution, c'est-à-dire un contrat qui engage aussi ces deux personnes devant la société (d'ailleurs jusqu'à peu sa dissolution n'était pas obtenue par consentement mutuel comme pour tout contrat, mais prononcée par un juge, représentant l'Etat). La société demande bien à ces personnes un engagement durable. Voilà pourquoi l'une des clauses que le Code civil pose est la fidélité. C'est une clause juste et utile. C'est ma vision.

Dans votre vision, la famille est tout autre. Elle ne dure que ce que dure les roses, elle célèbre le coup de foudre initial jusqu'à ce qu'il laisse la place aux lourds nuages de l'orage. La société n'est pas là pour dire que l'on peut reconstruire cet amour et la confiance en s'appuyant sur notre engagement initial. La société autorise au contraire la promotion sur les sites publics de toutes les voix de traverses, comme les sites d'adultère. Au risque que certaines personnalités faibles les empruntent alors que tout allait bien dans leur couple. N'oublions pas que ces sites sont étudiés par des professionnels de la communication pour pousser les plus rétifs à franchir le pas.

...

Nous sommes dans un débat républicain M. MARTINS et je vous propose de respecter un minimum cette façon de discuter entre nous. Je vous rappelle que dans votre argument, vous m'avez traité d'idiot, de fainéant, de paresseux. Je pense que vous auriez eu M. BLOCHE en face de vous, peut-être un fait personnel aurait été évoqué. Donc M. MARTINS, vous pourriez peut-être prendre un ton en-dessous, merci. Je reprends mon argument avec, je l'espère, un petit peu plus de respect de la part de chacun pour ce débat.

...

Pour vous donc, la fidélité prônée par le code civil est une affreuse pruderie, une outrancière vieillerie. L'homme est totalement libre, aucun engagement ne saurait le lier, les mots n'ont plus de poids, n'engagent personne, ils virevoltent dans l'air du temps et jamais ne se posent. Cette vision a un nom : l'ultralibéralisme. L'ultralibéralisme éthique. Si Papa trompe Maman, c'est normal, c'est que Maman vieillit. Chacun est libre, cette société est formidable ! Je la crois bien au contraire fort minable, comme dirait un ami belge. Car n'oublions que celui qui souffre le plus de cette liberté totale, c'est toujours le plus faible. Dans le couple, c'est souvent la femme, c'est toujours l'enfant.

Voilà pourquoi, entre la RATP et le Code civil, je soutiens le code civil. Et je demande à ce que le devoir de fidélité ne soit plus falsifié sur les murs publics de nos métros. »

M. le Maire : « Chers collègues, je propose que nous en restions là. A l'évidence, ce débat ne concerne pas le Conseil d'arrondissement, mais les propos des uns et des autres ont été éclairants sur les conceptions de chacun. Sans passer plus de temps sur la question, nous allons passer au vote du vœu :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que durant des mois des affiches promouvant l'infidélité dans le mariage ont été présentes dans les stations de métro du 11^{ème} arrondissement. Ces publicités pour le « 1er site de

rencontres extraconjugales », élaborées par des professionnels du marketing pour pousser à l'infidélité, étaient parfois même apposées à proximité d'affiches pour le salon du mariage ;

Considérant que lors de la cérémonie du mariage, les époux s'engagent comme suit : "les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance" (Art 212, chapitre VI du Code Civil, lu à chaque cérémonie de mariage en mairie, avant le consentement des époux) ;

Considérant qu'il y a donc une contradiction entre l'intérêt public, encadré par le Code Civil, et la publicité que véhicule la RATP qui fait pourtant partie du service public ;

Considérant qu'il y a une autre contradiction entre la volonté de la RATP de lutter contre la fraude des usagers mais qui promeut la tromperie via ces affiches publicitaires ;

Considérant que ces incohérences sont extrêmement néfastes alors que chacun s'accorde à reconnaître que notre société manque de repères, et que ces lacunes font le lit des extrémismes ;

Considérant les liens très forts qui existent entre la Mairie de Paris et la RATP, comme en attestent leurs nombreux protocoles d'accord (construction de logements sur les sites industriels de la RATP, forfaits Navigo à coût réduits financés par la ville, etc.) ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT,

Émet le vœu :

Que la Maire de Paris demande fermement à la RATP à refuser de diffuser cette publicité et à s'engager publiquement à ne plus promouvoir à l'avenir ce type de campagne.

Qui vote pour ? Une personne. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. le Maire : « L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée. »

A 23h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.